

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU FONDS DE REVENU PAGES JAUNES

31 décembre 2009

Table des matières

Rapport des vérificateurs	2
Bilans consolidés	3
États consolidés des résultats.....	4
États consolidés du résultat étendu	5
États consolidés de l'avoir des porteurs de parts.....	6
États consolidés des flux de trésorerie.....	7
Notes complémentaires	8-50

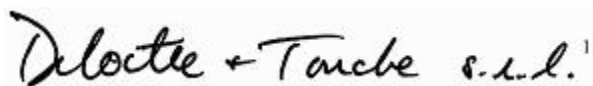
Rapport des vérificateurs

Aux porteurs de parts du Fonds de revenu Pages Jaunes

Nous avons vérifié les bilans consolidés du Fonds de revenu Pages Jaunes (le « Fonds ») aux 31 décembre 2009 et 2008 et les états consolidés des résultats, du résultat étendu, de l'avoir des porteurs de parts et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2009 et 2008 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

The image shows a handwritten signature in black ink that reads "Deloitte + Touche s.r.l." with a superscripted number 1 to the right.

Montréal (Québec)
Le 3 février 2010

¹ Comptable agréé auditeur permis n° 10800

Bilans consolidés**Aux 31 décembre**

(en milliers de dollars canadiens)

	2009	2008
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	36 170 \$	25 054 \$
Débiteurs	215 356	249 786
Charges payées d'avance	6 480	11 596
Frais de publication reportés et autres actifs	130 844	140 741
Impôts futurs (note 14)	28 812	43 723
	417 662	470 900
FRAIS DE PUBLICATION REPORTÉS	8 358	12 068
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)	95 425	104 642
AUTRES ACTIFS (note 5)	38 088	2 315
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS	2 612	4 500
ACTIFS INCORPORELS (note 6)	2 008 499	2 102 466
ÉCART D'ACQUISITION (note 7)	6 342 580	6 648 667
IMPÔTS FUTURS (note 14)	28 382	20 661
	8 941 606 \$	9 366 219 \$
PASSIF ET AVOIR DES PORTEURS DE PARTS		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer (note 8)	204 325 \$	209 284 \$
Distributions à payer	34 220	50 709
Produits reportés	110 402	112 364
Instruments financiers dérivés	76	-
Impôts futurs (note 14)	34 248	-
Tranche à court terme de la dette à long terme (note 10)	2 254	3 807
	385 525	376 164
CRÉDITS REPORTÉS	23 452	26 143
IMPÔTS FUTURS (note 14)	106 253	117 114
OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES (note 9)	94 404	78 197
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS	719	3 974
DETTE À LONG TERME (note 10)	2 225 720	2 420 049
DÉBENTURES ÉCHANGEABLES (note 11)	83 886	285 470
ACTIONS PRIVILÉGIÉES (note 12)	472 777	489 072
PART DES ACTIONNAIRES SANS CONTRÔLE (note 13)	324 130	8 544
ENGAGEMENTS, ÉVENTUALITÉS ET GARANTIES (notes 21 et 26)		
AVOIR DES PORTEURS DE PARTS	5 224 740	5 561 492
	8 941 606 \$	9 366 219 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Approuvé au nom du Fonds



Marc L. Reisch, fiduciaire



Stuart H.B. Smith, fiduciaire

États consolidés des résultats**Pour les exercices terminés les 31 décembre**

(en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les parts)

	2009	2008
Produits	1 639 884 \$	1 696 713 \$
Charges d'exploitation	746 446	764 007
Bénéfice d'exploitation avant amortissement, perte de valeur de l'écart d'acquisition et frais de restructuration et charges spéciales	893 438	932 706
Amortissement	142 414	186 065
Perte de valeur de l'écart d'acquisition (note 7)	315 000	–
Frais de restructuration et charges spéciales (note 23)	40 316	36 225
Bénéfice d'exploitation	395 708	710 416
Frais financiers, montant net (note 22)	114 600	142 261
Perte de valeur sur le placement disponible à la vente	–	4 775
Bénéfice avant dividendes sur actions privilégiées, impôts sur les bénéfices, quote-part de la perte liée aux placements comptabilisés à la valeur de consolidation et part des actionnaires sans contrôle	281 108	563 380
Dividendes sur actions privilégiées, séries 1 et 2	22 427	22 750
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices, quote-part de la perte liée aux placements comptabilisés à la valeur de consolidation et part des actionnaires sans contrôle	258 681	540 630
Charge d'impôts (note 14)	42 710	30 664
Quote-part de la perte liée aux placements comptabilisés à la valeur de consolidation	7 089	–
Bénéfice avant part des actionnaires sans contrôle	208 882	509 966
Part des actionnaires sans contrôle liée aux placements	552	739
Dividendes sur actions privilégiées, séries 3 et 5	4 075	–
Bénéfice net	204 255 \$	509 227 \$
Bénéfice de base par part	0,40 \$	0,97 \$
Nombre moyen pondéré de parts en circulation utilisé dans le calcul du bénéfice de base par part (note 18)	510 658 375	523 444 129
Bénéfice dilué par part	0,36 \$	0,89 \$
Nombre moyen pondéré de parts en circulation utilisé dans le calcul du bénéfice dilué par part (note 18)	612 387 219	614 710 805

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

États consolidés du résultat étendu**Pour les exercices terminés les 31 décembre**

(en milliers de dollars canadiens)

	2009	2008
Bénéfice net	204 255 \$	509 227 \$
Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts connexes :		
Gains nets (pertes nettes) sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie ¹	151	(4 616)
Perte nette (gain net) sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie au cours des périodes antérieures, porté(e) aux résultats au cours de l'exercice ²	3 507	(306)
Variation des gains et pertes sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	3 658	(4 922)
Gain (perte) non réalisé(e) sur le placement disponible à la vente au cours de l'exercice ³ (note 5)	418	(3 414)
Perte non réalisée sur le placement disponible à la vente portée aux résultats au cours de l'exercice	-	4 775
Variation des gains et des pertes non réalisés sur le placement disponible à la vente	418	1 361
(Pertes) gains non réalisé(e)s à la conversion des états financiers des établissements étrangers autonomes et des placements à l'étranger	(15 941)	12 060
Autres éléments du résultat étendu	(11 865)	8 499
Résultat étendu	192 390 \$	517 726 \$

¹ Déduction faite des impôts sur les bénéfices de 66 \$ (2 M\$ en 2008)² Déduction faite des impôts sur les bénéfices de 1,4 M\$ (125 \$ en 2008)³ Déduction faite des impôts sur les bénéfices de néant (néant en 2008)

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

États consolidés de l'avoir des porteurs de parts

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008

(en milliers de dollars canadiens)

	Avoir des porteurs de parts (note 15)	Composante capitaux propres des débentures échangeables	Parts restreintes	Surplus d'apport	Cumul des autres éléments du résultat étendu (note 17)	Déficit	Total
Solde au							
31 décembre 2007	6 321 471 \$	12 542 \$	(35 397) \$	22 098 \$	632 \$	(535 166) \$	5 786 180 \$
Émission de parts (note 15)	6 422	—	—	—	—	—	6 422
Rachat de parts (note 19)	(183 477)	—	—	49 918	—	—	(133 559)
Parts restreintes (note 19)	—	—	(24 103)	8 756	—	—	(15 347)
Parts restreintes dont les droits sont acquis (note 19)	—	—	1 197	(1 197)	—	—	—
Distributions (note 16)	—	—	—	—	—	(599 930)	(599 930)
Autres éléments du résultat étendu	—	—	—	—	8 499	—	8 499
Bénéfice net pour l'exercice	—	—	—	—	—	509 227	509 227
Solde au							
31 décembre 2008	6 144 416	12 542	(58 303)	79 575	9 131	(625 869)	5 561 492
Émission de parts (note 15)	43	—	—	—	—	—	43
Rachat de parts (note 15)	(82 420)	—	—	52 972	—	—	(29 448)
Achat de débentures échangeables (note 11)	—	(8 924)	—	8 924	—	—	—
Parts restreintes (note 19)	—	—	(29 786)	1 946	—	—	(27 840)
Parts restreintes dont les droits sont acquis (note 19)	—	—	15 191	(15 191)	—	—	—
Distributions (note 16)	—	—	—	—	—	(471 897)	(471 897)
Autres éléments du résultat étendu	—	—	—	—	(11 865)	—	(11 865)
Bénéfice net pour l'exercice	—	—	—	—	—	204 255	204 255
Solde au							
31 décembre 2009	6 062 039 \$	3 618 \$	(72 898) \$	128 226 \$	(2 734) \$	(893 511) \$	5 224 740 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

États consolidés des flux de trésorerie**Pour les exercices terminés les 31 décembre**

(en milliers de dollars canadiens)

	2009	2008
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	204 255 \$	509 227 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie :		
Amortissement	142 414	186 065
Perte de valeur de l'écart d'acquisition	315 000	-
Amortissement et radiation des frais de financement reportés	9 279	7 186
Accroissement de valeur lié aux débetures échangeables	2 444	2 377
Perte de valeur sur le placement disponible à la vente	-	4 775
Coûts nets au titre des régimes d'avantages sociaux	16 207	12 755
Éléments relatifs aux instruments financiers dérivés sans incidence sur la trésorerie	(368)	(200)
Charge au titre de la rémunération à base d'actions	1 946	8 756
Gain à l'achat d'actions privilégiées de séries 1 et 2, de billets à moyen terme et de débetures échangeables	(42 763)	-
Impôts futurs (note 14)	29 774	18 945
Part des actionnaires sans contrôle liée aux placements	552	739
Dividendes sur actions privilégiées, séries 3 et 5	4 075	-
Quote-part de la perte liée aux placements comptabilisés à la valeur de consolidation	7 089	-
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie	445	(4 335)
Variation de l'actif et du passif d'exploitation (note 20)	59 838	(53 934)
	750 187	692 356
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements comptabilisés à la valeur de consolidation (note 5)	(47 698)	-
Acquisitions d'entreprises, déduction faite de la trésorerie acquise et de la dette bancaire prise en charge (note 3)	(25 189)	(212 125)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(44 428)	(43 423)
Acquisition d'actifs incorporels	(246)	(100)
Produit des avantages incitatifs relatifs à un bail	863	266
	(116 698)	(255 382)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission de dette à long terme	1 621 300	424 055
Remboursement sur la dette à long terme	(1 443 844)	(141 866)
Distributions aux porteurs de parts	(488 386)	(599 431)
Distributions aux actionnaires sans contrôle	(1 634)	(2 417)
Produit de l'exercice d'options (note 15)	43	2 284
Achat d'actions privilégiées de séries 1 et 2, de billets à moyen terme et de débetures échangeables	(538 492)	-
Émission d'actions privilégiées, séries 3 et 5 (note 13)	332 500	-
Dividendes sur actions privilégiées, série 3	(3 722)	-
Rachat de parts (note 15)	(40 905)	(122 102)
Achat de parts restreintes (note 19)	(29 786)	(24 103)
Produit découlant (paiements effectués en vertu) d'instruments financiers dérivés, montant net (note 24)	(3 403)	560
Frais d'émission de titres d'emprunt et d'actions privilégiées et autres	(25 089)	(2 294)
	(621 418)	(465 314)
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie libellés en devises	(955)	119
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	11 116	(28 221)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	25 054	53 275
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	36 170 \$	25 054 \$
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie (note 20)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

1. Description du Fonds

Le Fonds est une fiducie à but restreint et à capital variable sans personnalité morale créée selon les lois de la province d'Ontario le 25 juin 2003 en vertu d'une déclaration de fiducie et modifiée par des déclarations modifiées et mises à jour. Le Fonds a été créé afin d'investir, par l'intermédiaire de la Fiducie, une fiducie en propriété exclusive, dans des parts de société en commandite de YPG LP et des actions de YPG GP, l'associé commandité de YPG LP. YPG LP, par l'intermédiaire de filiales, exerce des activités liées aux annuaires imprimés et en ligne ainsi qu'à la publicité sous forme d'annonces classées dans toutes les provinces du Canada. Le Fonds exerce également des activités liées à des annuaires indépendants dans certains marchés de la côte est et du sud-est américains.

Dans les présentes, les références au Fonds ont trait à la situation financière, aux résultats d'exploitation, aux flux de trésorerie et à l'information fournie sur le Fonds et ses filiales sur une base consolidée.

2. Principales conventions comptables

Mode de présentation

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada.

Adoption de nouvelles conventions comptables

Les normes suivantes ont été adoptées avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2009.

a) Le chapitre 3064, intitulé *Écarts d'acquisition et actifs incorporels*, remplace le chapitre 3062, intitulé *Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels* et le chapitre 3450, intitulé *Frais de recherche et de développement*. Ce chapitre, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2009, établit des normes relatives à la comptabilisation, à l'évaluation, à la présentation et aux informations à fournir quant à l'écart d'acquisition et aux actifs incorporels, y compris les actifs incorporels développés à l'interne. Les dispositions de ce chapitre ont été adoptées de façon rétrospective. L'adoption de ce chapitre n'a eu aucune incidence importante sur les états financiers consolidés du Fonds ou sur la valeur comptable de l'écart d'acquisition, des frais de publication reportés, des logiciels développés à l'interne et des autres actifs incorporels.

b) L'abrégé CPN-173 du Comité sur les problèmes nouveaux (le « CPN »), intitulé *Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers*. Cet abrégé conclut que le risque de crédit propre à l'entité ainsi que le risque de crédit de la contrepartie devraient être pris en compte dans la détermination de la juste valeur des actifs et passifs financiers, y compris les instruments dérivés. Cet abrégé doit être appliqué à tous les actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur pour les états financiers annuels et intermédiaires des périodes se terminant à compter du 20 janvier 2009. L'adoption de cet abrégé n'a eu aucune incidence importante sur les états financiers consolidés du Fonds.

c) Le chapitre 3862, intitulé *Instruments financiers – informations à fournir*. En juin 2009, l'ICCA a modifié le chapitre 3862 afin d'améliorer l'information présentée concernant la juste valeur et le risque d'illiquidité. Le chapitre 3862 exige désormais que tous les instruments financiers évalués à la juste valeur soient classés dans l'un des trois niveaux de la hiérarchie, décrits plus bas, aux fins de la présentation de l'information. Chacun des niveaux est fondé sur la transparence des données utilisées pour évaluer la juste valeur des instruments financiers :

- Niveau 1 – données correspondant à des prix cotés non ajustés d'instruments identiques sur des marchés actifs.
- Niveau 2 – données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement.
- Niveau 3 – données utilisées dans la technique d'évaluation qui ne sont pas fondées sur des données observables sur le marché au moment de la détermination de la juste valeur des instruments.

La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance dans l'évaluation de la juste valeur. Le Fonds a aussi amélioré l'information à fournir concernant les liquidités en indiquant les sources de financement. Les informations supplémentaires à fournir en conséquence de l'adoption de ces normes sont présentées dans les notes des états financiers consolidés (note 24).

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés du Fonds comprennent les comptes de la Fiducie, de YPG LP, de YPG GP, de Yellow Média inc. (anciennement « Les Placements YPG inc. »), de Groupe Pages Jaunes Cie (« GPJ Cie »), de Guides Snap inc., de Société en commandite Vertical Guides (« Vertical Guides s.e.c. »), de Société Trader (« Trader »), de LesPAC s.e.n.c. (« LesPAC ») de même que ceux de YPG (USA) Holdings, Inc., de Yellow Pages Group, LLC et de YPG Directories, LLC., [collectivement « YPG (États-Unis) »]. Toutes les opérations et tous les soldes intersociétés ont été éliminés.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts de fonds et, de temps à autre, des placements très liquides dont l'échéance initiale est de trois mois ou moins. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont présentés à la juste valeur et les variations sont comptabilisées au titre des frais financiers.

Placements

Placements comptabilisés à la valeur de consolidation

La méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation est utilisée pour comptabiliser les placements dans des sociétés sur lesquelles le Fonds exerce une influence notable. Ces placements sont inclus dans le poste Autres actifs. La quote-part du bénéfice revenant au Fonds est comptabilisée séparément, déduction faite des impôts sur les bénéfices, dans les états consolidés des résultats.

Placement disponible à la vente

Le placement est comptabilisé à la juste valeur et les variations sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat étendu de chaque période. Le Fonds surveille son placement afin de déceler toute baisse de valeur durable de la juste valeur et inscrit des pertes de valeur dans le résultat net lorsque surviennent des baisses de valeur durables de la juste valeur estimative.

Produits

Le Fonds comptabilise des produits pour les deux secteurs selon les principes mentionnés ci-dessous seulement lorsque les frais imputés sont fixes ou déterminables, que les clients du Fonds comprennent la nature et les conditions particulières des opérations convenues et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Annuaire

Les produits sont tirés de la vente de publicité dans les annuaires téléphoniques. Les produits tirés de la publicité sont généralement facturés, conformément aux modalités des ententes conclues avec les annonceurs, et constatés sur une base mensuelle pendant la durée de vie estimative de la publicité pour les annuaires téléphoniques imprimés ou en ligne, qui est d'au plus douze mois, ou une période d'au plus vingt-quatre mois dans le cas de certains annuaires alphabétiques, à compter de la date de livraison ou d'affichage. Les montants facturés initialement pour les annuaires sont reportés et constatés sur la durée de vie estimative des annuaires correspondants en circulation, qui est d'au plus douze mois ou, dans le cas de certains annuaires alphabétiques, d'au plus vingt-quatre mois.

Médias verticaux

Les produits relatifs aux annonces classées privées et commerciales de même qu'aux grandes annonces publiées sur une base hebdomadaire ou mensuelle sont constatés au moment de la publication des annonces. Les produits relatifs à la publication d'annonces apparaissant à plusieurs reprises sont reportés et constatés au cours de la période où les annonces sont affichées.

Les produits de distribution, déduction faite des retours, sont constatés sur une base hebdomadaire au moment de la livraison des publications aux consommateurs. Les produits de distribution sont gagnés principalement à la livraison des publications aux établissements de détail par des distributeurs indépendants.

Frais de publication reportés

Les coûts directs et différentiels engagés pour la vente, la production et la distribution des annuaires non encore publiés ou affichés sont reportés. Au moment de la publication ou de l'affichage, ces coûts sont amortis sur la période au cours de laquelle les produits connexes sont constatés.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût sur leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire, comme suit :

Matériel de bureau	10 ans
Matériel informatique	3 ans
Autre matériel	3 ans à 12 ans
Améliorations locatives	Sur la durée des baux respectifs

Les actifs en cours de développement se composent principalement des logiciels développés à l'interne qui ne sont pas amortis tant que les actifs ne peuvent pas être utilisés. Lorsque ces actifs peuvent être utilisés, ils sont reclassés dans les logiciels et amortis sur leur durée de vie utile prévue.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels développés à l'interne, constitués des logiciels utilisés par la société, sont constatés dans la mesure où les critères du chapitre 3064 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé *Écarts d'acquisition et actifs incorporels*, sont respectés. Les frais de développement liés aux actifs incorporels développés à l'interne sont constatés au coût seulement si le Fonds peut prouver :

- la faisabilité technique d'achever l'actif afin qu'il soit prêt à être utilisé ou disponible à la vente;
- l'intention de compléter l'actif incorporel et de l'utiliser ou de le vendre;
- la capacité d'utiliser ou de vendre l'actif incorporel;
- la façon dont l'actif incorporel générera de probables avantages économiques futurs;
- la disponibilité des ressources techniques, financières et d'autre nature adéquates en vue de mener à bien le développement de l'actif incorporel et de l'utiliser ou de le vendre;
- la capacité de mesurer de façon fiable la dépense relative à l'actif incorporel au cours de son développement.

Le montant comptabilisé initialement au titre des actifs incorporels développés à l'interne représente la somme des dépenses engagées à compter de la date où l'actif incorporel respecte pour la première fois les critères de constatation susmentionnés. Lorsque aucun actif incorporel développé à l'interne ne peut être constaté, la dépense liée au développement est comptabilisée dans l'état des résultats de la période au cours de laquelle elle a été engagée.

Les actifs incorporels développés à l'interne comprennent les coûts se rapportant aux outils logiciels et aux licences d'utilisation de logiciels employés dans le développement des systèmes du Fonds. Ces coûts comprennent également tous les coûts directement liés à la rémunération ainsi qu'aux services-conseils. Ces éléments ne sont pas amortis tant que les actifs ne peuvent être utilisés.

Les actifs incorporels acquis séparément sont constatés au coût moins l'amortissement cumulé et les pertes de valeur cumulées. Les actifs incorporels acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont désignés comme tels et constatés distinctement de l'écart d'acquisition lorsqu'ils correspondent à la définition d'un actif incorporel et que leur juste valeur peut être mesurée de façon fiable. Le coût de ces actifs incorporels correspond à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Les actifs incorporels sont amortis, à moins que leur durée de vie utile soit indéfinie. Les actifs incorporels ayant une durée de vie définie sont amortis comme suit :

Ententes de non-concurrence et logos	Amortissement linéaire sur la durée de vie de l'entente
Contrats conclus avec des clients	Au prorata en fonction des produits connexes sans dépasser 12 mois
Relations-clients	Au prorata en fonction des produits connexes sans dépasser 24 mois
Marque de commerce liée à Advertising Directory Solutions Holdings Inc. (« ADS »)	Amortissement linéaire sur 6 ans
Noms de domaine liés à ADS	Amortissement linéaire sur 18 ans
Logiciels	Amortissement linéaire sur 3 ans

Certaines marques de commerce et certains noms de domaine sont considérés comme des actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie et ne sont pas amortis; ils font plutôt l'objet d'un test de dépréciation annuel, ou plus fréquemment si les circonstances changent, en fonction de leur juste valeur. La juste valeur est déterminée d'après les flux de trésorerie futurs prévus actualisés.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme ayant une durée de vie définie sont examinés lorsque des événements ou des changements de situation font en sorte que leur valeur comptable excède le total des flux de trésorerie non actualisés attendus de leur utilisation et de leur cession éventuelle. La perte de valeur est calculée en déduisant la juste valeur de l'actif de sa valeur comptable.

Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût de l'entreprise acquise sur le montant net des valeurs attribuées aux actifs acquis et aux passifs pris en charge, moins toute perte de valeur subséquente. L'écart d'acquisition ne fait l'objet d'aucun amortissement. Il est soumis à un test de dépréciation annuellement, le 31 décembre, ou plus fréquemment si un événement ou un changement de situation indique que l'actif pourrait avoir subi une dépréciation. La dépréciation de l'écart d'acquisition est évaluée en comparant la juste valeur d'une unité d'exploitation à la valeur comptable sous-jacente de l'actif net de l'unité en question, y compris l'écart d'acquisition. Lorsque la valeur comptable d'une unité d'exploitation excède sa juste valeur, il faut procéder à une évaluation plus détaillée de la perte de valeur de l'écart d'acquisition. Une perte de valeur de l'écart d'acquisition est constatée lorsque la valeur comptable de l'écart d'acquisition dépasse sa juste valeur implicite. La juste valeur implicite de l'écart d'acquisition est estimée de la même façon qu'est déterminé l'écart d'acquisition à la date d'acquisition d'une entité; il s'agit de la différence entre l'excédent de la juste valeur de l'unité d'exploitation et la juste valeur de ses actifs et passifs identifiables.

Régimes d'avantages sociaux des employés

Le Fonds dispose de régimes de retraite composés d'un volet à prestations déterminées et d'un volet à cotisations déterminées qui couvrent la quasi-totalité des employés du Fonds. Le 30 avril 2007, à la suite de l'acquisition d'Aliant Directory Services (« Aliant »), GPJ Cie est devenu le promoteur du régime à prestations déterminées d'Aliant. Le 19 décembre 2008, la fusion des régimes de retraite d'Aliant Actimedia et de GPJ Cie qui a pris effet le 30 avril 2007 a été approuvée par les autorités régissant les régimes de retraite. Le Fonds dispose également de régimes de retraite à prestations déterminées supplémentaires sans capitalisation à l'intention de certains dirigeants et de régimes d'avantages complémentaires de retraite et postérieurs à l'emploi offerts à la quasi-totalité des employés du Fonds.

Le Fonds comptabilise ses obligations liées aux régimes d'avantages sociaux des employés. Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les employés est établi par calcul actuariel selon :

- la méthode de répartition des prestations au prorata des services;
- un taux d'actualisation établi en fonction des taux d'intérêt du marché sur les instruments d'emprunt de qualité supérieure et dont les flux de trésorerie correspondent au montant et à l'échelonnement des prestations versées prévues;
- les meilleures estimations de la direction concernant le rendement prévu des placements des régimes, les augmentations salariales, l'âge de départ à la retraite des employés et les coûts prévus des soins de santé.

L'excédent du gain actuariel net (de la perte actuarielle nette) sur la tranche de 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées, ou sur 10 % de la juste valeur des actifs du régime, selon le montant le plus élevé, est amorti sur la durée résiduelle d'activité des employés actifs, la moyenne pondérée s'établissant à 16 années à la fin de l'exercice. Le rendement prévu sur les actifs du régime s'appuie sur le taux de rendement à long terme prévu sur les actifs du régime, lesquels sont mesurés à la juste valeur. Le Fonds utilise le 31 décembre comme date de mesure des régimes. Une évaluation est effectuée au moins tous les trois ans pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées et des autres avantages futurs des employés aux fins de la capitalisation. La dernière évaluation actuarielle a été effectuée au 31 décembre 2008 pour les régimes de prestations de retraite, et au 31 décembre 2007 pour les régimes d'avantages complémentaires de retraite et postérieurs à l'emploi. La prochaine évaluation aux fins de la capitalisation sera effectuée au plus tard le 31 décembre 2011 pour le régime de prestations de retraite. Dans le cas des régimes d'avantages complémentaires de retraite et postérieurs à l'emploi, la prochaine évaluation sera effectuée au 31 décembre 2010.

Régimes de rémunération à base d'actions

Le Fonds utilise la méthode de comptabilisation à la juste valeur pour l'ensemble des parts restreintes et des options sur actions attribuées, comme il est décrit à la note 19, en vertu de laquelle une charge de rémunération est comptabilisée sur la durée d'acquisition des droits de la totalité des attributions de rémunération à base d'actions et, s'il y a lieu, en fonction des meilleures estimations disponibles du résultat des conditions de rendement.

Conversion de devises

Les opérations en devises sont converties en dollars canadiens aux taux en vigueur à la date de l'opération. À la date du bilan, les actifs et les passifs monétaires en devises sont convertis au taux de change alors en vigueur. Les gains et les pertes de change qui en résultent sont inclus dans le calcul du bénéfice.

Le Fonds se conforme également au chapitre 1651, intitulé *Conversion des devises*, pour ses activités aux États-Unis. Ce chapitre établit des normes pour la conversion des opérations d'une entité publiante libellées dans une monnaie étrangère et pour la conversion des états financiers d'un établissement étranger qu'une entité publiante incorpore à ses propres états financiers. Les établissements étrangers autonomes dont les activités économiques sont largement indépendantes de la société mère sont comptabilisés selon la méthode du cours de clôture, en vertu de laquelle les actifs et les passifs des filiales libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les produits et les charges, exception faite de l'amortissement, qui est converti aux taux s'appliquant aux actifs correspondants, sont convertis au taux de change moyen en vigueur au cours de la

période visée, et les gains ou pertes connexes sont cumulés et présentés à titre de variation nette du gain non réalisé à la conversion des états financiers des établissements étrangers autonomes dans les états consolidés du résultat étendu. Les comptes de l'établissement étranger, dont les activités financières et l'exploitation dépendent de la société mère, sont comptabilisés selon la méthode temporelle, en vertu de laquelle les actifs et les passifs monétaires sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan, tandis que les actifs et les passifs non monétaires sont convertis au taux de change historiques. Les produits et les charges sont convertis au taux de change moyen en vigueur au cours de la période visée, et les gains ou pertes de conversion liés à ces filiales sont portés au bénéfice net.

Impôts sur les bénéfices

Dans la mesure où le Fonds est un fonds commun de placement aux fins de l'impôt sur le revenu, le Fonds n'est imposable que sur tout montant non attribué aux porteurs de parts, et le passif d'impôt sur les bénéfices relatif aux distributions du Fonds est imposé dans les mains des porteurs de parts. Puisque la quasi-totalité du bénéfice imposable est attribuée aux porteurs de parts, une charge d'impôts sur les bénéfices exigibles du Fonds minimale a été inscrite dans les états financiers. Le 12 juin 2007, le gouvernement du Canada a pratiquement adopté une loi qui modifie considérablement les règles de l'impôt sur le revenu concernant les fiducies et les sociétés en commandite cotées en Bourse. Plus précisément, les revenus gagnés par ces entités seront imposés de façon similaire au revenu gagné et distribué par une société par actions. La loi s'applique à l'année d'imposition 2007, mais l'application des règles est reportée jusqu'à l'année d'imposition 2011 pour les fiducies cotées en Bourse avant le 1^{er} novembre 2006, selon certaines précisions. Quant au Fonds, seules les différences temporaires qui devraient se résorber après le 1^{er} janvier 2011 sont prises en compte lors de l'établissement de la charge d'impôts.

Le Fonds utilise la méthode du passif fiscal pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices de ses filiales; pour le Fonds, cette méthode s'applique à partir du 12 juin 2007 pour ce qui est des écarts temporaires qui devraient se résorber à compter du 1^{er} janvier 2011. Selon cette méthode, les écarts temporaires entre la valeur comptable des postes du bilan et leur valeur fiscale correspondante donnent lieu à des actifs ou à des passifs d'impôts futurs. Les impôts futurs sont calculés selon les taux d'imposition pratiquement en vigueur pour les exercices au cours desquels les écarts devraient se résorber. Les actifs d'impôts futurs sont constatés uniquement dans la mesure où, de l'avis de la direction, leur réalisation est jugée plus probable qu'improbable. La promulgation de la nouvelle loi n'a pas eu d'incidence considérable sur les états financiers consolidés du Fonds.

Contrats de location

Les contrats de location sont classés selon leur nature : location-acquisition ou location-exploitation. Les contrats de location-acquisition sont ceux qui, en substance, transfèrent les avantages et les risques inhérents à la propriété au preneur à bail. Les actifs acquis en vertu de contrats de location-acquisition sont amortis sur leur durée de vie utile prévue à l'aide de la méthode de l'amortissement linéaire. Les obligations comptabilisées en vertu de contrats de location-acquisition sont réduites par la composante capital des paiements de location. La composante intérêts théoriques est imputée aux charges.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux PCGR exige que la direction procède à des estimations et établisse des hypothèses qui ont des répercussions sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les produits et les charges présentés au cours de l'exercice. Les principaux points qui nécessitent l'utilisation d'estimations de la part de la direction sont la détermination du recouvrement des débiteurs, l'évaluation des actifs incorporels, la perte de valeur des actifs, les prestations de retraite et avantages sociaux complémentaires, les durées de vie utile aux fins de l'amortissement, les impôts futurs, les régimes incitatifs à long terme, la provision pour frais de restructuration et charges spéciales, la juste valeur des instruments financiers et la répartition du prix d'acquisition. Ces estimations sont revues sur une base périodique. Les résultats réels pourraient différer de façon importante des estimations mentionnées ci-dessus.

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Par la suite, les instruments financiers classés comme des actifs financiers disponibles à la vente, détenus à des fins de transaction et instruments financiers dérivés, qu'ils fassent ou non partie d'une relation de couverture, doivent être évalués à la juste valeur dans le bilan à chaque date de clôture de l'exercice, tandis que les autres instruments financiers sont mesurés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le Fonds a effectué les classements suivants :

- La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont classés comme des actifs financiers détenus à des fins de transaction et sont mesurés à la juste valeur. La variation de la juste valeur est comptabilisée dans le bénéfice net.
- Les placements autres que temporaires seront classés soit comme des actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance et mesurés au coût après amortissement, soit comme des actifs financiers disponibles à la vente et seront évalués à la valeur du marché dans le résultat étendu à chaque date de bilan.
- Les débiteurs sont classés comme des prêts et créances et sont comptabilisés au coût après amortissement.
- Les créditeurs et charges à payer, les distributions à payer, la dette à long terme, les débentures échangeables et les actions privilégiées de séries 1 et 2 sont classés comme autres passifs et sont mesurés au coût après amortissement.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont composés principalement des honoraires versés aux avocats et aux comptables, des commissions des preneurs fermes et d'autres coûts directement imputables à l'émission des actifs et passifs financiers correspondants. Les coûts de transaction sont capitalisés au coût des actifs et passifs financiers classés comme autres que détenus à des fins de transaction.

Dérivés non financiers et intégrés

En outre, afin de se conformer au chapitre 3855, le Fonds a réexaminé tous les contrats en vigueur pour repérer les dérivés non financiers ainsi que les dérivés intégrés. Le Fonds a choisi le 1^{er} janvier 2003 comme date de transition pour les dérivés intégrés, comme le permet la norme. Cette mesure n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés.

Couverture

Le Fonds a recours à des dérivés de taux d'intérêt afin de gérer la combinaison des taux d'intérêt fixes et variables sur sa dette à long terme et de gérer le risque de taux d'intérêt relatif aux émissions futures prévues.

- Couverture de juste valeur

La valeur comptable de l'élément couvert est ajustée en fonction des gains et des pertes attribuables au risque couvert, un montant correspondant étant inscrit dans le bénéfice net. L'instrument de couverture est comptabilisé à la juste valeur au bilan, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans le bénéfice net.

- Couverture de flux de trésorerie

La partie efficace des variations de juste valeur de l'élément de couverture est constatée dans le cumul des autres éléments du résultat étendu, tandis que la partie inefficace est constatée dans les frais financiers. Les montants constatés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu dans le cadre de couvertures de flux de trésorerie sont reclassés dans le bénéfice net de la période ou des périodes au cours de laquelle ou desquelles l'élément couvert a une incidence sur le bénéfice net.

Relations de couverture

Le Fonds utilise des instruments financiers dérivés pour gérer son exposition aux risques de taux d'intérêt sur le financement par emprunt. La politique du Fonds consiste à ne pas utiliser les instruments financiers dérivés à des fins de transaction ou de spéculation. Le Fonds détermine, de façon méthodique, tant lors de la mise en place de la couverture que par la suite, si les dérivés utilisés dans ses opérations de couverture permettent de compenser de façon très efficace les variations des justes valeurs ou des flux de trésorerie des éléments couverts.

Le Fonds classe généralement les flux de trésorerie liés à ses instruments financiers dérivés de la même manière que les flux de trésorerie liés à l'élément couvert par le dérivé. Habituellement, ils sont classés dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation dans l'état consolidé des flux de trésorerie.

Modifications comptables futures

L'ICCA a publié de nouvelles normes comptables :

a) *Normes internationales d'information financière*. Le Conseil des normes comptables du Canada (le « CNC ») prévoit que les PCGR du Canada utilisés par les sociétés ayant une obligation publique de rendre des comptes convergeront vers les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») au cours d'une période de transition qui se terminera le 1^{er} janvier 2011, date d'entrée en vigueur des IFRS. Le 13 février 2008, le CNC a annoncé que les entreprises à but lucratif ayant une obligation publique de rendre des comptes devront adopter les IFRS à compter de 2011. La date de basculement s'applique aux états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011.

Les IFRS reposent sur un cadre conceptuel semblable à celui des PCGR du Canada, mais il y a d'importantes différences quant aux exigences en matière de comptabilisation, d'évaluation et de présentation. Par conséquent, le Fonds a élaboré un plan de basculement afin d'adopter ces nouvelles normes selon l'échéancier fixé pour ces nouvelles règles. Une équipe de mise en œuvre a été formée et des conseillers indépendants ont été embauchés afin de former nos employés. Le Fonds a terminé la phase de délimitation de l'étendue et de diagnostic et se trouve actuellement dans la phase de mise en œuvre et d'examen. Actuellement, l'incidence sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation futurs ne peut être déterminée ou estimée de façon raisonnable.

b) Le chapitre 1582, *Regroupements d'entreprises*. Ce nouveau chapitre s'appliquera aux regroupements d'entreprises pour lesquels l'acquisition aura eu lieu pendant ou après les périodes intermédiaires ou les exercices du Fonds ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. L'adoption anticipée est permise. Ce chapitre améliore la pertinence, la fiabilité et la comparabilité de l'information relative à un regroupement d'entreprises et à ses effets que fournit l'entité publiante dans ses états financiers. Le Fonds a décidé d'adopter ce chapitre par anticipation en date du 1^{er} janvier 2010. Par conséquent, les regroupements d'entreprises effectués après cette date seront comptabilisés conformément aux exigences du chapitre 1582.

c) Le chapitre 1601, *États financiers consolidés*. Ce nouveau chapitre s'appliquera aux états financiers des périodes intermédiaires ou des exercices ouverts du Fonds à compter du 1^{er} janvier 2011. L'adoption anticipée est permise. Ce chapitre établit les normes pour la préparation des états financiers consolidés. Le Fonds a décidé d'adopter ce chapitre par anticipation en date du 1^{er} janvier 2010. L'adoption de ce chapitre ne devrait pas avoir d'incidence sur les états financiers consolidés du Fonds.

d) Le chapitre 1602, *Participations sans contrôle*. Ce nouveau chapitre s'appliquera aux états financiers des périodes intermédiaires ou des exercices ouverts du Fonds à compter du 1^{er} janvier 2011. L'adoption anticipée est permise. Ce chapitre définit des normes pour la comptabilisation de la participation sans contrôle dans une filiale dans des états financiers consolidés établis postérieurement à un regroupement d'entreprises. Le Fonds a décidé d'adopter ce chapitre par anticipation en date du 1^{er} janvier 2010. Par conséquent, la part des actionnaires sans contrôle dans les capitaux propres d'une filiale consolidée sera désormais classée comme une composante des capitaux propres mais sera séparée des capitaux propres du Fonds. En outre, la part des actionnaires sans contrôle du bénéfice ou de la perte d'une société apparentée consolidée sera présentée à titre de répartition des bénéfices.

3. Acquisitions d'entreprises

2009

a) Acquisition de LesPAC

Le 30 avril 2009, le Fonds a exercé son droit visant l'acquisition de la participation restante de 50 % dans LesPAC, dans laquelle le Fonds détenait déjà une participation de 50 %, pour une contrepartie en espèces de 25,2 M\$ (y compris les coûts liés à l'acquisition de 0,2 M\$). Le financement de l'acquisition de LesPAC a été effectué au moyen des fonds en caisse.

Le Fonds a comptabilisé l'acquisition de la part des actionnaires sans contrôle comme une acquisition par étapes. L'écart entre le prix d'achat et la valeur comptable nette de la part des actionnaires sans contrôle acquise a été classé dans les actifs nets identifiables acquis selon leur juste valeur. La quote-part du Fonds des plus-values de réévaluation à la juste valeur des actifs nets identifiables sous-jacents acquis de LesPAC a été répartie de la façon suivante :

Passif à court terme	
Créditeurs et charges à payer	(296) \$
Actifs incorporels	
Marque de commerce	1 500
Contrats conclus avec des clients	145
Passif d'impôts futurs	(526)
Actifs nets identifiables acquis	823
Part des actionnaires sans contrôle acquise	7 462
Écart d'acquisition	16 904
Prix d'acquisition	25 189 \$
Contrepartie :	
Encaisse	25 000 \$
Coûts de transaction	189
	25 189 \$

2008

a) Acquisition des activités d'annuaires de TBay Tel

Le 19 février 2008, une filiale du Fonds a acquis les activités d'annuaires de TBay Tel (« ThunderBay ») pour une contrepartie en espèces de 17,3 M\$ (y compris les coûts liés à l'acquisition de 0,2 M\$). Le financement de l'acquisition a été effectué au moyen des fonds en caisse.

ThunderBay publie l'annuaire municipal de Thunder Bay, dont le tirage dépasse 120 000 exemplaires. Cette entreprise fait partie du secteur Annuaires.

Le Fonds a comptabilisé l'acquisition selon la méthode de l'acquisition. Le prix d'acquisition a été réparti entre les actifs nets identifiables acquis en fonction de leur juste valeur. La juste valeur des actifs nets identifiables acquis sous-jacents de ThunderBay est répartie de la façon suivante :

Actifs incorporels	
Entente de non-concurrence	3 536 \$
Contrats conclus avec des clients	1 270
Relations-clients	3 798
Actifs nets identifiables acquis	8 604
Écart d'acquisition	8 646
Prix d'acquisition	17 250 \$
Contrepartie :	
Encaisse	17 050 \$
Coûts de transaction	200
	17 250 \$

b) Acquisition des systèmes de Volt Information Sciences Inc. et de Get It Pages

En août et en septembre 2008, des filiales du Fonds ont acquis toutes les actions en circulation de 613417 Saskatchewan Ltd., laquelle exerce ses activités sous la dénomination de Get It Pages (« Get It Pages »), ainsi que les actifs liés aux annuaires de Volt Information Sciences Inc. en plus de ses activités liées aux annuaires imprimés (collectivement, « Volt ») en retour d'une contrepartie en espèces combinée de 194,9 M\$ (incluant des coûts de 3,4 M\$ liés à l'acquisition). Les acquisitions ont été financées au moyen des fonds en caisse et de facilités de crédit existantes.

Get It Pages publie quatre annuaires en Saskatchewan : un pour Battleford, Meadow Lake et ses environs, un pour Prince Albert et ses environs, un pour Yorkton, Melville et ses environs et un pour Estevan, Weyburn et ses environs. Volt fournit pour sa part des systèmes et des services de production et de gestion de bases de données et de numérisation de grandes annonces aux éditeurs d'annuaires et d'autres médias. En outre, le Fonds a acquis de Volt les activités liées aux annuaires imprimés de Data National, un éditeur d'annuaires indépendants dans certains marchés de la côte est et du sud-est américains. Cette société publie des annuaires communautaires imprimés sous la marque de Community Phonebook.

Les entreprises acquises sont incluses dans le secteur Annuaires.

Le Fonds a comptabilisé ces acquisitions selon la méthode de l'acquisition et les prix d'acquisition ont été attribués aux actifs nets identifiables acquis selon leur juste valeur. La juste valeur des actifs nets identifiables sous-jacents de YPG (États-Unis) et de Get It Pages a été attribuée comme suit :

Actifs et passifs à court terme	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	71 \$
Débiteurs	4 803
Charges payées d'avance	145
Frais de publication reportés	1 647
Actifs d'impôts futurs	2 748
Créditeurs et charges à payer	(9 870)
Produits reportés	(6 059)
Immobilisations corporelles	2 277
Actifs incorporels	
Logiciels acquis	100 000
Entente de non-concurrence	2 750
Contrats conclus avec des clients	6 000
Relations-clients	15 000
Marque de commerce	17 000
Actifs nets identifiables acquis	136 512
Écart d'acquisition	58 434
Prix d'acquisition	194 946 \$
Contrepartie :	191 596 \$
Encaisse	3 350
Coûts de transaction	194 946 \$

4. Immobilisations corporelles

	31 décembre 2009		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Matériel de bureau	18 411 \$	8 333 \$	10 078 \$
Matériel de bureau en vertu de contrats de location-acquisition	8 325	3 345	4 980
Matériel informatique	35 822	25 060	10 762
Matériel informatique en vertu de contrats de location-acquisition	6 353	3 081	3 272
Autre matériel	7 078	3 840	3 238
Améliorations locatives	46 416	17 338	29 078
Actifs en cours de développement	34 017	—	34 017
	156 422 \$	60 997 \$	95 425 \$

	31 décembre 2008		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Matériel de bureau	18 050 \$	6 543 \$	11 507 \$
Matériel de bureau en vertu de contrats de location- acquisition	17 609	8 906	8 703
Matériel informatique	38 091	24 250	13 841
Matériel informatique en vertu de contrats de location- acquisition	8 163	3 157	5 006
Autre matériel	6 729	2 940	3 789
Améliorations locatives	44 451	12 446	32 005
Actifs en cours de développement	29 791	–	29 791
	162 884 \$	58 242 \$	104 642 \$

Au cours de l'exercice, des immobilisations corporelles d'un coût de 9,8 M\$ (2,2 M\$ en 2008) et un amortissement cumulé de 9,8 M\$ (2,2 M\$ en 2008) ont été radiés. En 2009, le Fonds a aussi constaté dans les frais de restructuration et charges spéciales décrits à la note 23 une perte de valeur de certaines immobilisations corporelles d'un coût de 11,9 M\$ et un amortissement cumulé de 7,8 M\$. En outre, les logiciels développés à l'interne compris dans les actifs en cours de développement d'un coût de 29,9 M\$ (41,9 M\$ en 2008) ont été reclassés dans les logiciels lorsqu'ils ont été prêts à être utilisés. L'amortissement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 s'est chiffré à 20,3 M\$ (23,8 M\$ en 2008).

5. Autres actifs

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Placements comptabilisés à la valeur de consolidation	34 977 \$	– \$
Placement disponible à la vente	646	228
Autres	2 465	2 087
	38 088 \$	2 315 \$

Placements comptabilisés à la valeur de consolidation

Le 6 février 2009, une filiale du Fonds a acquis une participation d'environ 20 % dans Dealer Dot Com, Inc. (« Dealer.com ») pour une contrepartie en espèces de 44,9 M\$ (y compris les coûts liés à l'acquisition de 1,8 M\$). Le financement de l'acquisition a été effectué au moyen des fonds en caisse. Au cours de la période allant de la date d'acquisition au 31 décembre 2009, la quote-part des pertes liées au placement comptabilisé à la valeur de consolidation revenant au Fonds s'élevait à 6,7 M\$. Le Fonds a engagé des charges d'exploitation de 3,8 M\$ relativement à Dealer.com. Ces opérations s'inscrivent dans le cours normal des opérations et sont évaluées selon la valeur d'échange, c'est-à-dire le montant de la contrepartie établi et convenu entre les apparentés. Au 31 décembre 2009, les créiteurs et charges à payer comprenaient un montant de 1,6 M\$.

Le 9 avril 2009, une filiale du Fonds a acquis une participation de 24 % dans un petit fournisseur de technologie pour une contrepartie en espèces de 2,8 M\$ (y compris les coûts liés à l'acquisition de 0,6 M\$). Le financement de l'acquisition a été effectué au moyen des fonds en caisse. Au cours de la période allant de la date d'acquisition au 31 décembre 2009, la quote-part des pertes liées au placement comptabilisé à la valeur de consolidation revenant au Fonds s'élevait à 0,4 M\$.

L'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part de la valeur comptable nette sous-jacente de l'actif des placements comptabilisés à la valeur de consolidation revenant au Fonds à la date d'acquisition s'élevait à 45,3 M\$. L'écart a été attribué aux actifs nets identifiables acquis selon leur juste valeur. Ces écarts ont été attribués aux actifs incorporels (principalement constitués des logiciels, de la marque de commerce, des contrats conclus avec les clients et des relations-clients) au montant de 36,3 M\$ et seront amortis sur leur durée de vie utile prévue, à l'exception de la marque de commerce, dont la durée de vie utile est indéfinie et qui n'est pas amortie. L'écart entre les frais d'acquisition et les valeurs attribuées, établi à 9 M\$, est semblable à l'écart d'acquisition (écart d'acquisition comptabilisé à la valeur de consolidation) et n'est pas amorti.

Placements disponibles à la vente

Le placement dans des actions ordinaires de Call Genie Inc. est classé à titre de placement disponible à la vente et il est comptabilisé à sa juste valeur, les gains ou les pertes connexes non réalisés étant comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu. Le Fonds évalue la valeur comptable de son placement dans Call Genie et procède à des tests de dépréciation dans la mesure nécessaire lorsque des événements ou des circonstances particuliers le justifient. En 2008, compte tenu du déclin prolongé de la juste valeur du placement, le Fonds a jugé qu'un événement déclencheur nécessitant une évaluation de la recouvrabilité du placement était survenu. À la suite de l'évaluation, le Fonds a conclu que le placement avait subi une perte de valeur de 4,8 M\$ et il a par conséquent réduit la valeur comptable du placement afin de la ramener au niveau de sa juste valeur, puis a transféré la perte non réalisée connexe cumulée dans les autres éléments du résultat étendu au bénéfice net à titre de perte de valeur de 4,8 M\$ sur le placement disponible à la vente pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008. En 2009, l'augmentation de 0,4 M\$ de la juste valeur du placement a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat étendu.

6. Actifs incorporels

	31 décembre 2009		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Marques de commerce	1 354 817 \$	– \$	1 354 817 \$
Marque de commerce liée à ADS	24 500	12 250	12 250
Ententes de non-concurrence et logos	630 393	108 526	521 867
Contrats conclus avec des clients	7 382	7 334	48
Relations-clients	18 943	18 848	95
Noms de domaine	19 050	10 500	8 550
Noms de domaine liés à ADS	5 700	950	4 750
Logiciels	211 388	105 266	106 122
	2 272 173 \$	263 674 \$	2 008 499 \$

	31 décembre 2008		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Marques de commerce	1 356 002 \$	– \$	1 356 002 \$
Marque de commerce liée à ADS	24 500	8 167	16 333
Ententes de non-concurrence et logos	643 528	96 530	546 998
Contrats conclus avec des clients	37 148	33 700	3 448
Relations-clients	181 083	172 380	8 703
Noms de domaine	19 050	–	19 050
Noms de domaine liés à ADS	5 700	633	5 067
Logiciels	226 335	79 470	146 865
	2 493 346 \$	390 880 \$	2 102 466 \$

Au cours de l'exercice, des actifs incorporels dont le coût est de 246,2 M\$ (580,9 M\$ en 2008) et un amortissement cumulé de 246,2 M\$ (580,9 M\$ en 2008) ont été radiés. L'amortissement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 s'est chiffré à 122,1 M\$ (162,3 M\$ en 2008) et comprenait un montant de 10,5 M\$ lié à certains noms de domaine.

7. Écart d'acquisition

Les variations de la valeur comptable de l'écart d'acquisition se détaillent comme suit :

31 décembre 2009			
	Annuaire	Médias verticaux	Total
Solde au début	5 685 280 \$	963 387 \$	6 648 667 \$
Acquisitions d'entreprises et autres (note 3)	–	16 904	16 904
Perte de valeur	–	(315 000)	(315 000)
Autres	–	(1 039)	(1 039)
Écart de conversion	(6 952)	–	(6 952)
Solde à la fin	5 678 328 \$	664 252 \$	6 342 580 \$

31 décembre 2008			
	Annuaire	Médias verticaux	Total
Solde au début	5 607 359 \$	963 387 \$	6 570 746 \$
Acquisitions d'entreprises et autres (notes 3 et 15)	71 218	–	71 218
Écart de conversion	6 703	–	6 703
Solde à la fin	5 685 280 \$	963 387 \$	6 648 667 \$

Au cours de l'exercice, le Fonds a déterminé que la détérioration du contexte économique dans les secteurs de l'automobile et de l'immobilier et son incidence négative continue sur les produits tirés de notre secteur Médias verticaux indiquaient que l'écart d'acquisition relatif au secteur Médias verticaux devrait faire l'objet d'un test en vue de déceler une perte de valeur possible.

Le test de dépréciation de l'écart d'acquisition est effectué selon une méthode qui comporte deux étapes. La première comprend la comparaison de la juste valeur de l'unité d'exploitation et de sa valeur comptable. Le Fonds établit la juste valeur au moyen du modèle de l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus. Les méthodes utilisées pour établir les justes valeurs exigent que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses sur, notamment, la conjoncture du marché, les ventes futures projetées, le coût des produits vendus, les résultats et les taux d'actualisation. Si la valeur comptable de l'unité d'exploitation est supérieure à sa juste valeur estimative, une deuxième étape est nécessaire. Au cours de cette deuxième étape, le Fonds doit répartir la juste valeur de l'unité d'exploitation entre les actifs nets identifiables de cette unité d'exploitation, toute valeur excédentaire étant attribuée à l'écart d'acquisition. Une perte de valeur de l'écart d'acquisition est constatée dans la mesure où la valeur comptable de l'écart d'acquisition excède sa juste valeur implicite.

Le test de dépréciation a été effectué au cours de l'exercice, et le Fonds a déterminé que l'écart d'acquisition du secteur Médias verticaux a subi une perte de valeur de 315 M\$. Par conséquent, une perte de valeur a été comptabilisée dans l'état consolidé des résultats.

8. Créiteurs et charges à payer

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Comptes fournisseurs	58 511 \$	47 936 \$
Charges à payer relatives à la paye	18 864	27 773
Charges à payer relatives à la publication	16 156	11 385
Intérêts courus	38 891	37 684
Offre publique de rachat dans le cours normal des activités	–	11 457
Autres charges à payer	15 295	17 757
Impôts sur les bénéfices et taxes à la consommation	15 746	14 233
Frais de restructuration et charges spéciales (note 23)	40 862	41 059
	204 325 \$	209 284 \$

9. Régimes d'avantages sociaux des employés

Le Fonds dispose de régimes de retraite composés d'un volet à prestations déterminées et d'un volet à cotisations déterminées qui couvrent la quasi-totalité des employés du Fonds, comme il est décrit à la note 2. Le Fonds dispose de régimes de retraite à prestations déterminées supplémentaires sans capitalisation à l'intention de certains dirigeants, en plus de régimes d'avantages complémentaires de retraite et postérieurs à l'emploi offerts à la quasi-totalité des employés du Fonds.

La variation des obligations au titre des prestations constituées et de la juste valeur des actifs ainsi que le rapprochement de la situation de capitalisation des régimes de retraite à prestations déterminées et du montant comptabilisé dans les bilans consolidés pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 2008 se présentent comme suit :

	31 décembre 2009		31 décembre 2008	
	Prestations de retraite	Avantages complémentaires	Prestations de retraite	Avantages complémentaires
Juste valeur des actifs des régimes au début	378 141 \$	– \$	476 403 \$	– \$
Rendement réel (perte réelle) des régimes	54 079	–	(60 389)	–
Prestations versées	(29 622)	(2 145)	(37 087)	(2 018)
Transfert du volet à prestations déterminées au volet à cotisations déterminées du régime	(2 963)	–	(2 049)	–
Cotisations de l'employeur	611	2 145	506	2 018
Cotisations des employés	709	–	757	–
Juste valeur des actifs des régimes à la fin	400 955	–	378 141	–
Obligations au titre des prestations constituées au début	394 438	38 079	509 287	54 444
Coût des services rendus de l'exercice	10 797	806	16 181	1 070
Cotisations des employés	709	–	757	–
Intérêts débiteurs	29 436	2 834	28 209	2 536
Pertes actuarielles (gains actuariels)	55 027	5 432	(122 909)	(17 953)
Prestations versées	(29 622)	(2 145)	(37 087)	(2 018)
Obligations au titre des prestations constituées à la fin	460 785	45 006	394 438	38 079
Déficit de capitalisation	(59 830)	(45 006)	(16 297)	(38 079)
Coût non amorti des modifications des régimes ¹	–	(4 923)	–	(5 502)
Pertes actuarielles nettes (gains actuariels nets) non amorti(e)s	24 460	(9 105)	(3 015)	(15 304)
Passif au titre des prestations constituées à la fin	(35 370) \$	(59 034) \$	(19 312) \$	(58 885) \$

¹ Une modification des régimes d'avantages complémentaires apportée en 2005 a donné lieu à un gain d'environ 7,5 M\$, qui est amorti sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés à ce moment, établie à 13 ans.

Les prestations de retraite et les avantages complémentaires sont comptabilisés dans le passif au titre des prestations constituées dans les bilans consolidés. Bien que l'ensemble des régimes de retraite ne soient pas entièrement capitalisés à des fins de présentation de l'information financière, les régimes de retraite agréés sont capitalisés conformément aux règlements prescrits applicables en matière de financement régissant les régimes de retraite individuels.

Le tableau qui suit présente les principales hypothèses adoptées pour mesurer les obligations du Fonds en ce qui a trait aux prestations de retraite et aux avantages complémentaires aux 31 décembre 2009 et 2008 :

	31 décembre 2009		31 décembre 2008	
	Prestations de retraite	Avantages complémentaires	Prestations de retraite	Avantages complémentaires
Aux 31 décembre				
Obligation au titre des prestations constituées				
Taux d'actualisation à la fin	6,50 %	6,50 %	7,50 %	7,50 %
Taux d'augmentation de la rémunération	3,25 %	3,50 %	3,25 %	3,50 %
Pour les exercices terminés les 31 décembre				
Coûts nets au titre des régimes d'avantages sociaux				
Taux d'actualisation à la fin de l'exercice précédent	7,50 %	7,50 %	5,50 %	5,50 %
Taux d'augmentation de la rémunération	3,25 %	3,50 %	3,25 %	3,50 %
Rendement à long terme prévu de l'actif des régimes	7,25 %	–	7,25 %	–
Durée moyenne estimative du reste de la carrière active	16 ans	15 ans	16 ans	15 ans

Aux fins de l'évaluation, le taux de croissance annuel hypothétique du coût des soins de santé couverts (le « taux tendanciel du coût des soins de santé ») a été fixé à 9 % en 2009. Le taux de croissance du coût des médicaments est présumé reculer graduellement pour se situer à 4,5 % en 2018 et demeurer à ce niveau par la suite. Le taux de croissance annuel hypothétique du coût des soins dentaires couverts a été fixé à 4,5 % en 2009.

Les taux tendanciels présumés du coût des soins de santé ont une incidence importante sur les montants inscrits pour les régimes de soins de santé. Une variation de un point de pourcentage des taux tendanciels présumés du coût des soins de santé aurait les incidences suivantes :

	Augmentation de un point de pourcentage	Diminution de un point de pourcentage
Incidence sur les avantages complémentaires – total pour les coûts des services rendus et les intérêts débiteurs	227 \$	(240) \$
Incidence sur les avantages complémentaires – obligation au titre des prestations constituées	1 645 \$	(1 744) \$

Le coût net au titre des régimes d'avantages sociaux pour les exercices inclut les composantes suivantes :

	Pour les exercices terminés les 31 décembre			
	2009		2008	
	Prestations de retraite	Avantages complémentaires	Prestations de retraite	Avantages complémentaires
Coût des services rendus de l'exercice	10 797 \$	806 \$	16 181 \$	1 070 \$
Intérêts débiteurs	29 436	2 834	28 209	2 536
(Rendement réel) perte réelle des actifs des régimes	(54 079)	–	60 389	–
Pertes actuarielles (gains actuariels)	55 027	5 432	(122 909)	(17 953)
Coût des avantages sociaux avant les ajustements	41 181	9 072	(18 130)	(14 347)
Ajustements pour constater la nature à long terme des coûts des régimes d'avantages sociaux à l'intention des employés :				
Écart entre la perte réelle (le rendement réel) et le rendement prévu de l'actif des régimes	27 673	–	(93 933)	–
Écart entre l'amortissement annuel et les modifications des régimes	–	(579)	–	(579)
Écart entre l'amortissement annuel et les gains actuariels liés à l'obligation	(55 148)	(6 199)	122 909	17 310
Coût net au titre des régimes d'avantages sociaux pour les régimes à prestations déterminées de GPJ Cie	13 706 \$	2 294 \$	10 846 \$	2 384 \$
Coût net au titre des régimes d'avantages sociaux pour les régimes à cotisations déterminées de GPJ Cie	2 963	–	2 049	–
Coût net au titre des régimes d'avantages sociaux pour les régimes à cotisations déterminées de Trader	2 193	–	2 487	–
Total du coût net au titre des régimes d'avantages sociaux	18 862 \$	2 294 \$	15 382 \$	2 384 \$

Les actifs des régimes se composent principalement de titres canadiens et étrangers, d'obligations de gouvernements et de sociétés, de débentures et de prêts hypothécaires garantis. Les actifs des régimes sont détenus en fiducie et leur répartition se présentait comme suit aux 31 décembre :

(en pourcentage - %)	2009	2008
	%	%
Régime de retraite		
Catégories d'actifs dans le Master Trust :		
Encaisse et autres placements à court terme	4	4
Titres de participation cotés en Bourse	60	50
Titres à revenu fixe cotés en Bourse	32	42
En attente du transfert de MTS	4	4

Le rendement prévu des actifs des régimes est déterminé d'après les rendements historiques à long terme, les estimations des rendements futurs des placements à long terme et la répartition de l'actif.

Les paiements en espèces versés par le Fonds au titre des régimes d'avantages sociaux futurs et de prestations de retraite à l'intention des employés ont totalisé 5 M\$ en 2009 (5 M\$ en 2008).

Aux 31 décembre 2009 et 2008, les titres de participation cotés en Bourse n'incluaient pas directement de parts du Fonds.

La politique de financement du Fonds consiste à verser des cotisations à ses régimes de retraite en se fondant sur diverses méthodes d'évaluation actuarielle, comme le permettent les organismes de réglementation en matière de régimes de retraite. Le Fonds a la responsabilité de financer adéquatement ses régimes. Les cotisations reflètent les hypothèses actuarielles concernant le rendement futur des placements, les projections salariales et les avantages liés aux services futurs.

10. Dette à long terme

31 décembre 2009				
	Montant en capital	Ajustement de juste valeur de l'élément couvert	Frais de financement reportés	Total
Billets à moyen terme	2 053 345 \$	10 703 \$	(19 101) \$	2 044 947 \$
Facilités de crédit	100 000	–	–	100 000
Papier commercial	74 000	–	–	74 000
Obligations en vertu de contrats de location- acquisition ¹	9 027	–	–	9 027
	2 236 372	10 703	(19 101)	2 227 974
Moins la tranche à court terme de la dette à long terme	2 254	–	–	2 254
	2 234 118 \$	10 703 \$	(19 101) \$	2 225 720 \$

31 décembre 2008				
	Montant en capital	Ajustement de juste valeur de l'élément couvert	Frais de financement reportés	Total
Billets à moyen terme	2 050 000 \$	15 909 \$	(14 539) \$	2 051 370 \$
Facilités de crédit	358 700	–	–	358 700
Obligations en vertu de contrats de location- acquisition ¹	13 786	–	–	13 786
	2 422 486	15 909	(14 539)	2 423 856
Moins la tranche à court terme de la dette à long terme	3 807	–	–	3 807
	2 418 679 \$	15 909 \$	(14 539) \$	2 420 049 \$

¹ Moins l'intérêt théorique à des taux qui n'excèdent pas 15,6 % (15,6 % en 2008).

Billets à moyen terme

Les billets à moyen terme ont été émis en diverses séries entre avril 2004 et novembre 2009. Les modalités de ces billets sont régies par un acte de fiducie daté d'avril 2004. Les billets à moyen terme suivants étaient en circulation au 31 décembre 2009 :

- Billets de série 2 à 5,71 % pour 297,5 M\$ échéant le 21 avril 2014 au prix de 99,985 \$, dont le rendement initial pour les détenteurs de billets est de 5,71 % capitalisé semestriellement;
- Billets de série 3 à 5,85 % pour 177,2 M\$ échéant le 18 novembre 2019 au prix établi au pair, dont le rendement initial pour les détenteurs de billets est de 5,85 % capitalisé semestriellement;
- Billets de série 4 à 5,25 % pour 493,7 M\$ échéant le 15 février 2016 au prix de 99,571 \$, dont le rendement initial pour les détenteurs de billets est de 5,31 % capitalisé semestriellement;
- Billets de série 5 à 6,25 % pour 19,9 M\$ échéant le 15 février 2036 au prix de 99,514 \$, dont le rendement initial pour les détenteurs de billets est de 6,29 % capitalisé semestriellement;
- Billets de série 5 à 6,25 % pour 100 M\$ échéant le 15 février 2036 au prix de 100,933 \$, dont le rendement initial pour les détenteurs de billets est de 6,181 % capitalisé semestriellement;

- Billets de série 6 à 4,65 % pour 150 M\$ échéant le 28 février 2011 au prix de 99,841 \$, dont le rendement initial pour les détenteurs de billets est de 4,686 % capitalisé semestriellement;
- Billets de série 7 à 7,3 % pour 260 M\$ échéant le 2 février 2015 au prix établi au pair, dont le rendement initial pour les détenteurs de billets est de 7,3 % capitalisé semestriellement;
- Billets de série 8 à 6,85 % pour 125 M\$ échéant le 3 décembre 2013 au prix établi au pair, dont le rendement initial pour les détenteurs de billets est de 6,85 % capitalisé semestriellement;
- Billets de série 9 à 6,50 % pour 130 M\$ échéant le 10 juillet 2013 au prix établi au pair, dont le rendement initial pour les détenteurs de billets est de 6,50 % capitalisé semestriellement;
- Billets de série 10 à 7,75 % pour 300 M\$ échéant le 2 mars 2020 au prix établi au pair, dont le rendement initial pour les détenteurs de billets est de 7,75 % capitalisé semestriellement.

Au cours de l'exercice, Yellow Média inc. a émis des billets à moyen terme de série 7 à 7,3 % pour un produit brut de 260 M\$, des billets à moyen terme de série 8 à 6,85 % pour un produit brut de 125 M\$, des billets à moyen terme de série 9 à 6,5 % pour un produit brut de 130 M\$ et des billets à moyen terme de série 10 à 7,75 % pour un produit brut de 300 M\$. Le produit de ces émissions a servi à réduire la dette contractée en vertu de la nouvelle facilité de crédit et le solde a été affecté à la réduction de la dette liée au papier commercial et aux besoins généraux de l'entreprise. De plus, au cours de l'exercice, des billets à moyen terme de série 1, d'un montant de 450 M\$, sont venus à échéance et ont été remboursés. Yellow Média inc. a aussi racheté aux fins d'annulation des billets à moyen terme de série 2 pour un montant de 2,5 M\$, des billets à moyen terme de série 3 pour un montant de 72,8 M\$, des billets à moyen terme de série 4 pour un montant de 56,3 M\$ et des billets à moyen terme de série 5 pour un montant de 230,1 M\$, pour une contrepartie en espèces totale de 307,1 M\$. L'écart entre le prix d'achat et la valeur comptable des billets à moyen terme, chiffré à 52,3 M\$, a été comptabilisé dans le bénéfice net.

Toutes les séries de billets ne sont pas assorties d'une sûreté et sont garanties inconditionnellement par le Fonds, YPG Trust, YPG LP, GPJ Cie, Trader, YPG (USA) Holdings, Yellow Pages Group, LLC et YPG Directories, LLC, relativement au versement du capital et des intérêts.

Facilités de crédit

Le Fonds dispose de deux facilités de crédit non garanties de premier rang (les « facilités de crédit ») totalisant 800 M\$, composées des éléments suivants :

- une facilité principale de 700 M\$ (la « facilité principale ») constituée des deux tranches suivantes :
 - une tranche renouvelable de 500 M\$ d'une durée de 364 jours, assortie d'une option de report de deux ans, venant à échéance en mai 2012;
 - une tranche renouvelable de 200 M\$ d'une durée de cinq ans, venant à échéance en mai 2012.

La facilité principale peut être affectée aux besoins généraux de l'entreprise ou servir de garantie pour le programme de papier commercial.

- un prêt non renouvelable de 100 M\$ d'une durée de cinq ans venant à échéance en juillet 2014 (la « facilité privée »).

La facilité privée peut être affectée aux besoins généraux de l'entreprise.

Au 31 décembre 2009, aucun montant n'avait été prélevé sur la facilité principale. On peut proroger chaque année l'échéance de la tranche renouvelable, sous réserve du consentement des prêteurs. Si l'échéance n'est pas prorogée, toutes les sommes prélevées pourront être converties, au gré du Fonds, en un emprunt à terme non renouvelable de deux ans. La facilité principale porte intérêt aux taux des acceptations bancaires, majorés de 0,575 % pour la tranche de 200 M\$ et de 2,5 % pour la tranche de 500 M\$. Ces écarts sont fondés sur une grille d'évaluation.

Le 8 mai 2008, le Fonds a augmenté ses sources de liquidités grâce à une nouvelle facilité de crédit qui, à ce moment, donnait accès à une facilité de crédit renouvelable non garantie de premier rang de 250 M\$. Le 15 décembre 2008, la capacité de la nouvelle facilité de crédit a été portée à 450 M\$. Le 21 avril 2009, la Société a utilisé le montant total de la nouvelle facilité renouvelable pour rembourser ses billets à moyen terme de série 1 de 450 M\$, qui arrivaient à échéance. Le Fonds n'a pas demandé le prolongement de la période renouvelable pour la nouvelle facilité renouvelable. Par conséquent, le 7 mai 2009, cette facilité s'est convertie automatiquement en emprunt à terme non renouvelable de deux ans, échéant en mai 2011 (la « nouvelle facilité de crédit »). À compter de cette date, les remboursements effectués sur la nouvelle facilité de crédit réduiront automatiquement la limite de la facilité de crédit. En juillet 2009, la nouvelle facilité de crédit a été remboursée en totalité et annulée.

Le 23 juillet 2009, le Fonds a contracté un emprunt à terme d'une durée de cinq ans. La facilité privée porte intérêt approximativement aux taux des acceptations bancaires, majorés de 5 %. Le produit a été affecté aux besoins généraux de l'entreprise. Au 31 décembre 2009, un montant de 100 M\$ avait été prélevé sur la facilité privée.

Les facilités de crédit ne sont pas assorties d'une sûreté et sont garanties inconditionnellement par le Fonds, YPG Trust, YPG LP, GPJ Cie, Trader, YPG (USA) Holdings Inc., Yellow Pages Group, LLC et YPG Directories, LLC, relativement au versement du capital et des intérêts.

Les facilités de crédit sont assujetties aux conditions et modalités habituelles, incluant des limites touchant l'affectation en garantie d'actifs sans l'autorisation des prêteurs. Ces facilités sont également assujetties au maintien d'un ratio maximal de la dette sur le BAIIA ajusté pour les douze derniers mois¹ de 4,25 fois et d'un ratio minimal du BAIIA ajusté pour les douze derniers mois¹ par rapport aux intérêts débiteurs sur la dette totale de 3,5 fois.

Au 31 décembre 2009, le Fonds respectait toutes ses clauses restrictives.

Swaps de taux d'intérêt

Le Fonds a conclu des dérivés sur taux d'intérêt décrits à la note 24 afin de gérer la combinaison de taux d'intérêt fixes et variables sur sa dette à long terme.

Papier commercial

Yellow Média inc. maintient un programme de papier commercial (le « programme de papier commercial ») d'une limite autorisée de 500 M\$. Le papier commercial vient à échéance au plus tard 365 jours après la date d'émission. Au 31 décembre 2009, un montant de 74 M\$ avait été prélevé dans le cadre du programme de papier commercial. Le papier commercial porte intérêt approximativement aux taux des acceptations bancaires, majorés de l'écart et des commissions applicables.

Obligations en vertu de contrats de location-acquisition

Le Fonds a conclu plusieurs contrats de location avec des tierces parties pour du matériel de bureau ainsi que pour des logiciels. Les obligations en vertu des contrats de location-acquisition sont garanties par une hypothèque mobilière sur le matériel de bureau loué.

¹ Bénéfice d'exploitation avant amortissement, perte de valeur de l'écart d'acquisition, frais de restructuration et charges spéciales pour les douze derniers mois, compte non tenu de la comptabilisation selon la méthode de l'acquisition visant les acquisitions du secteur Annuaire (le « BAIIA ajusté pour les douze derniers mois »).

Remboursements futurs

Au 31 décembre 2009, les remboursements de capital et les paiements minimaux futurs en vertu des contrats de location-acquisition à verser au cours des cinq prochains exercices et par la suite s'établissent comme suit :

	Dettes à long terme ¹	Contrats de location- acquisition
2010	– \$	2 898 \$
2011	150 000	2 693
2012	74 000	2 518
2013	255 000	1 660
2014	397 500	822
Par la suite	1 350 845	13
Total des remboursements de capital et des paiements futurs minimaux en vertu de contrats de location	2 227 345	10 604
Moins l'intérêt théorique à des taux qui n'excèdent pas 15,6 %	–	1 577
	2 227 345 \$	9 027 \$

¹ Excluant les débetures échangeables (voir la note 11).

11. Débetures échangeables

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Montant en capital	86 549 \$	300 000 \$
Composante capitaux propres	(3 618)	(12 542)
Accroissement de valeur	2 362	5 653
Frais de financement reportés	(1 407)	(7 641)
	83 886 \$	285 470 \$

Le 6 juillet 2006, Yellow Média inc. a émis des débetures subordonnées non garanties échangeables pour un montant en capital de 300 M\$ (les « débetures échangeables »). Les débetures échangeables portent intérêt à un taux de 5,5 % payable semestriellement et viennent à échéance le 1^{er} août 2011. Les débetures échangeables peuvent être échangées en tout temps au gré du porteur contre des parts du Fonds, à un prix d'échange de 20 \$ la part. À compter du 1^{er} août 2009 mais avant le 1^{er} août 2010, les débetures échangeables pourront être rachetées en totalité ou en partie, au gré du Fonds, à un prix égal à leur capital majoré des intérêts courus connexes, pourvu que le cours des parts à la date à laquelle l'avis de remboursement est donné corresponde à au moins 125 % du prix de conversion de 20 \$ la part. Après le 1^{er} août 2010, le Fonds pourra rembourser les débetures échangeables à son gré, en totalité ou en partie, à un prix égal à leur capital majoré des intérêts courus. Le Fonds peut également, à son gré et sous réserve de certaines conditions, choisir de s'acquitter de son obligation de rembourser en totalité ou en partie le capital et les intérêts des débetures échangeables qui doivent être rachetées ou remboursées à l'échéance, par l'émission de parts du Fonds. Le nombre de parts qu'un porteur recevra en échange de chaque débeture échangeable correspondra au nombre obtenu par la division du capital des débetures qui ne sont pas rachetées ni remboursées à l'échéance par 95 % du cours des parts.

L'option de conversion était évaluée à 12,5 M\$ à la date de l'émission et est comprise dans l'avoir des porteurs de parts. La composante passif des débetures échangeables est augmentée de sorte que le passif à l'échéance sera égal au montant en capital.

Un accroissement de 2,4 M\$ (2,4 M\$ en 2008) a été comptabilisé au titre des frais financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 (note 22).

Les débetures échangeables sont garanties inconditionnellement sur une base subordonnée par le Fonds, YPG Trust, YPG LP, GPJ Cie, Trader, YPG (USA) Holdings, Yellow Pages Group, LLC et YPG Directories, LLC, relativement au versement du capital et des intérêts.

Le 4 novembre 2009, la Société a autorisé une importante offre publique de rachat aux fins d'annulation visant la totalité de ses débetures échangeables à 5,50 % en cours au prix de rachat de 1 020 \$ en espèces pour chaque tranche en capital des débetures échangeables de 1 000 \$. Dans le cadre de l'offre publique de rachat, des débetures échangeables d'un montant en capital de 213,5 M\$ ont été achetées pour une contrepartie en espèces totale de 220,7 M\$, y compris les frais de 3 M\$ mais excluant les intérêts courus. La valeur comptable des débetures échangeables se chiffrait à 206,7 M\$. L'excédent du prix d'achat par rapport à la valeur comptable des débetures échangeables, chiffré à 14 M\$, a été comptabilisé dans le bénéfice net. La tranche de l'option de conversion liée à l'acquisition, chiffrée à 8,9 M\$, a été créditée au surplus d'apport.

12. Actions privilégiées

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Séries 1 et 2	481 408 \$	500 000 \$
Composante dérivés	1 161	1 396
Frais de financement reportés	(9 792)	(12 324)
	472 777 \$	489 072 \$

a) Série 1

Le 6 mars 2007, Yellow Média inc. a émis 12 000 000 d'actions privilégiées de premier rang rachetables à dividende cumulatif de série 1 (les « actions de série 1 »), pour un produit net de 291 M\$ après déduction des commissions des preneurs fermes d'un montant de 8 M\$ et d'autres frais d'émission de 1 M\$.

Droits de vote

La totalité des actions de série 1 émises et en circulation sont des actions sans droit de vote, sauf dans des circonstances particulières où les porteurs ont droit à un vote par action.

Droits aux dividendes

Les porteurs d'actions de série 1 ont droit à des dividendes en espèces privilégiés cumulatifs, lorsque le conseil d'administration juge la situation et le moment appropriés, d'un montant de 1,0625 \$ par action de série 1 chaque année, payables trimestriellement.

Rachat par l'émetteur

À compter du 31 mars 2012, Yellow Média inc. pourra, à son gré, racheter au pair les actions de série 1 en totalité ou en partie en échange d'espèces. De même, à compter du 31 mars 2012 mais avant le 31 décembre 2012, Yellow Média inc. pourra également, à son gré, échanger les actions de série 1 en circulation, en totalité ou en partie, contre des parts librement négociables du Fonds. En outre, les actions de série 1 seront rachetables à prime en espèces ou échangeables au gré de Yellow Média inc. en totalité contre des parts du Fonds à compter du 31 mars 2007 pourvu que tout échange ayant lieu avant le 31 mars 2012 se limite à des circonstances, prévues par la loi ou en fonction d'une ordonnance du tribunal, en vertu desquelles les porteurs d'actions de série 1 ont le droit de voter séparément. Cette option correspond à la définition d'un dérivé intégré conformément aux PCGR et est comptabilisée à la juste valeur dans le bilan consolidé, et les variations de la juste valeur sont constatées dans les résultats.

Rachat par le porteur

À compter du 31 décembre 2012, chaque action privilégiée sera rachetable, au gré du porteur, à un prix équivalant à 25,00 \$ par action plus tout arriéré de dividende cumulé et non versé.

b) Série 2

Le 8 juin 2007, Yellow Média inc. a émis 8 000 000 d'actions privilégiées de premier rang rachetables à dividende cumulatif de série 2 (les « actions de série 2 »), pour un produit net de 193 M\$ après déduction des commissions des preneurs fermes d'un montant de 6 M\$ et d'autres frais d'émission de 1 M\$.

Droits de vote

La totalité des actions de série 2 émises et en circulation sont des actions sans droit de vote, sauf dans des circonstances particulières où les porteurs ont droit à un vote par action.

Droits aux dividendes

Les porteurs d'actions de série 2 ont droit à des dividendes en espèces privilégiés cumulatifs, lorsque le conseil d'administration juge la situation et le moment appropriés, d'un montant de 1,25 \$ par action de série 2 chaque année, payables trimestriellement.

Rachat par l'émetteur

À compter du 30 juin 2012, Yellow Média inc. pourra, à son gré, racheter les actions de série 2 en totalité ou en partie en échange d'espèces, à prime décroissante jusqu'au 30 juin 2016 et au pair par la suite. De même, à compter du 30 juin 2012 mais avant le 30 juin 2017, Yellow Média inc. pourra, à son gré, échanger les actions de série 2 en circulation, en totalité ou en partie, contre des parts librement négociables du Fonds, à prime décroissante jusqu'au 30 juin 2016 et au pair par la suite. En outre, les actions de série 2 seront rachetables à prime en espèces ou échangeables au gré de Yellow Média inc. en totalité contre des parts du Fonds à compter du 30 juin 2007 pourvu que tout échange ayant lieu avant le 30 juin 2012 se limite à des circonstances, prévues par la loi ou en fonction d'une ordonnance du tribunal, en vertu desquelles les porteurs d'actions de série 2 ont le droit de voter séparément. Cette option correspond à la définition d'un dérivé intégré conformément aux PCGR et est comptabilisée à la juste valeur dans le bilan consolidé, et les variations de la juste valeur sont constatées dans les résultats.

Rachat par le porteur

À compter du 30 juin 2017, chaque action privilégiée sera rachetable, au gré du porteur, à un prix équivalant à 25,00 \$ par action plus tout arriéré de dividende cumulé et non versé.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 9 juin 2009, le Fonds a reçu l'approbation de la Bourse de Toronto (la « TSX ») quant à son avis d'intention de procéder à une offre de rachat de ses actions privilégiées de premier rang dans le cours normal des activités par l'intermédiaire de la TSX, du 11 juin 2009 au 10 juin 2010, conformément aux règles applicables de la TSX.

Dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, le Fonds peut racheter aux fins d'annulation jusqu'à 1 200 000 de ses actions privilégiées de premier rang de série 1 (les « actions de série 1 ») en circulation et jusqu'à 800 000 de ses actions privilégiées de premier rang de série 2 (les « actions de série 2 ») en circulation. Au 31 décembre 2009, le Fonds avait racheté aux fins d'annulation 85 466 actions de série 1 du Fonds pour une contrepartie en espèces totale de 1,9 M\$, y compris les frais de courtage, à un prix moyen de 22,88 \$ par action de série 1, et 658 226 actions de série 2 du Fonds pour une contrepartie en espèces totale de 11,8 M\$, y compris les frais de courtage, à un prix moyen de 17,86 \$ par action de série 2. La valeur comptable de ces actions de série 1 et de série 2 s'est élevée à 2,1 M\$ et à 16,1 M\$, respectivement. L'écart entre le prix d'achat et la valeur comptable des actions de séries 1 et 2, chiffré à 4,5 M\$, a été comptabilisé dans le résultat net.

13. Part des actionnaires sans contrôle

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Actions émises, déduction faite des frais d'émission et des impôts sur les bénéficiaires	324 130 \$	– \$
Participation dans LesPAC	–	8 544
	324 130 \$	8 544 \$

Série 3

Le 23 septembre 2009, Yellow Média inc. a émis 7 500 000 actions privilégiées à taux révisé et à dividende cumulatif de série 3 (les « actions privilégiées de série 3 »), au prix d'achat de 25,00 \$ l'action. Le 28 septembre 2009, Yellow Média inc. a émis 800 000 actions de série 3 supplémentaires par suite de l'exercice de l'option en cas d'attribution excédentaire accordée aux preneurs fermes pour un produit net combiné de 200,5 M\$, après déduction des commissions des preneurs fermes d'un montant de 6 M\$ et d'autres frais d'émission de 1 M\$ et excluant l'économie d'impôts de 2 M\$ sur les frais.

Droits de vote

La totalité des actions de série 3 émises et en circulation sont des actions sans droit de vote, sauf dans des circonstances particulières où les porteurs ont droit à un vote par action.

Droits aux dividendes

Les porteurs d'actions de série 3 ont droit à des dividendes en espèces privilégiés cumulatifs, lorsque le conseil d'administration juge la situation et le moment appropriés, d'un montant de 1,6875 \$ par action de série 3 par année, payables trimestriellement, pour la période initiale de cinq ans se terminant le 30 septembre 2014. Le taux de dividende sera refixé le 30 septembre 2014 et tous les cinq ans par la suite.

Rachat par l'émetteur

Le 30 septembre 2014 et le 30 septembre tous les cinq ans par la suite, Yellow Média inc. pourra, à son gré, racheter au pair les actions de série 3, en totalité ou en partie, en échange d'espèces.

Conversion au gré du porteur

Le 30 septembre 2014, chaque action privilégiée pourra être convertie, au gré du porteur, en action privilégiée de série 4, à raison de une pour une. Les actions de série 4 seront assorties de dividendes en espèces privilégiés cumulatifs, lorsque le conseil d'administration jugera la situation et le moment appropriés, payables trimestriellement. Le taux de dividende variable trimestriel équivalra à la somme du rendement des bons du Trésor du gouvernement du Canada sur trois mois, majorée de 4,17 % par année.

Série 5

Le 22 décembre 2009, Yellow Média inc. a émis 5 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à taux révisé et à dividende cumulatif de série 5 (les « actions de série 5 ») au prix d'achat de 25,00 \$ l'action, pour un produit net de 120,3 M\$ après déduction des commissions des preneurs fermes d'un montant de 3,7 M\$ et d'autres frais d'émission de 1 M\$ et excluant l'économie d'impôts de 1,4 M\$ sur les frais.

Droits de vote

La totalité des actions de série 5 émises et en circulation sont des actions sans droit de vote, sauf dans des circonstances particulières où les porteurs ont droit à un vote par action.

Droits aux dividendes

Les porteurs d'actions de série 5 ont droit à des dividendes en espèces privilégiés cumulatifs, lorsque le conseil d'administration juge la situation et le moment appropriés, d'un montant de 1,725 \$ par action de série 5 par année, payables trimestriellement, pour la période initiale de cinq ans se terminant le 30 juin 2015. Le taux de dividende sera refixé le 30 juin 2015 et tous les cinq ans par la suite.

Rachat par l'émetteur

Le 30 juin 2015 et le 30 juin tous les cinq ans par la suite, Yellow Média inc. pourra, à son gré, racheter au pair les actions de série 5, en totalité ou en partie, en échange d'espèces.

Conversion au gré du porteur

Le 30 juin 2015, chaque action privilégiée pourra être convertie, au gré du porteur, en action privilégiée de série 6 (les « actions de série 6 »), à raison de une pour une. Les actions de série 6 seront assorties de dividendes en espèces privilégiés cumulatifs, lorsque le conseil d'administration jugera la situation et le moment appropriés, payables trimestriellement. Le taux de dividende variable trimestriel équivalra à la somme du rendement des bons du Trésor du gouvernement du Canada sur trois mois, majorée de 4,26 % par année.

Comme ces actions ont été émises par Yellow Média inc., les actions de séries 3 et 5 sont classées à titre de part des actionnaires sans contrôle dans le bilan.

14. Impôts sur les bénéfices

Le tableau qui suit présente un rapprochement des impôts sur les bénéfices aux taux prévus par la loi au Canada et des impôts sur les bénéfices inscrits :

	Pour les exercices terminés les 31 décembre	
	2009	2008
Bénéfice avant impôts, quote-part de la perte liée aux placements comptabilisés à la valeur de consolidation et part des actionnaires sans contrôle	258 681 \$	540 630 \$
Taux d'imposition combiné fédéral et provincial au Canada	31,39 %	31,82 %
Charge d'impôts aux taux prévus par la loi	81 200 \$	172 028 \$
Augmentation (diminution) résultant des éléments suivants :		
Revenus d'intérêt intersociétés gagnés au sein d'entités non imposables	(135 599)	(157 176)
Autres	4 181	4 725
Perte de valeur de l'écart d'acquisition	99 242	–
Dividendes versés non déductibles	7 415	7 756
Amortissement non déductible d'actifs incorporels	384	5 219
Incidence fiscale des activités étrangères, montant net	(6 960)	622
Incidence des taux futurs promulgués sur les écarts temporaires	(7 694)	(3 051)
Impôt des sociétés minimum	541	541
Charge d'impôts	42 710 \$	30 664 \$

La charge d'impôts se présente comme suit pour les exercices terminés les :

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Exigibles	12 395 \$	11 178 \$
Futurs	29 774	18 945
Impôt des sociétés minimum	541	541
	42 710 \$	30 664 \$

Les actifs (passifs) d'impôts futurs relatifs aux éléments suivants s'établissent comme suit :

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Frais de financement et frais de rachat reportés	(1 778) \$	3 388 \$
Pertes autres qu'en capital reportées prospectivement	–	12 029
Produits reportés	26 715	35 272
Passifs au titre des prestations constituées	31 817	28 897
Perte nette reportée liée aux activités de couverture	53	5 772
Charges à payer	9 598	15 129
Immobilisations et avantages incitatifs relatifs à un bail	1 088	4 452
Actifs incorporels	(150 800)	(157 669)
Passif d'impôts futurs, montant net	(83 307) \$	(52 730) \$

Présentation dans les états financiers aux :

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Actifs d'impôts futurs à court terme	28 812 \$	43 723 \$
Actifs d'impôts futurs à long terme	28 382	20 661
Passifs d'impôts futurs à court terme	(34 248)	–
Passifs d'impôts futurs à long terme	(106 253)	(117 114)
Passifs d'impôts futurs, montant net	(83 307) \$	(52 730) \$

15. Avoir des porteurs de parts

La déclaration de fiducie du Fonds prévoit qu'un nombre illimité de parts peuvent être émises. Chaque part est cessible et représente une participation véritable, indivise et égale, dans toutes les distributions du Fonds tirées soit du bénéfice net, soit des gains en capital nets réalisés (autres que les gains en capital nets réalisés distribués aux porteurs de parts qui demandent un rachat), soit d'autres montants, ou dans l'actif net du Fonds en cas de liquidation ou de dissolution du Fonds. Toutes les parts appartiennent à la même catégorie et comportent les mêmes droits et privilèges. Les parts émises ne feront pas l'objet d'appels de fonds ou d'évaluations futurs et confèrent un droit de vote à leur porteur pour chaque part entière détenue à toutes les assemblées des porteurs de parts.

	31 décembre 2009	
	Nombre de parts	Montant
Solde au 31 décembre 2008	518 301 059	6 144 416 \$
Parts émises	10 926	43
Rachat de parts	(5 267 300)	(82 420)
Solde au 31 décembre 2009^{1, 2}	513 044 685	6 062 039 \$

	31 décembre 2008	
	Nombre de parts	Montant
Solde au 31 décembre 2007	533 188 571	6 321 471 \$
Parts émises	582 688	6 422
Rachat de parts	(15 470 200)	(183 477)
Solde au 31 décembre 2008^{1, 2}	518 301 059	6 144 416 \$

¹ Comprend 2 000 000 de parts échangeables de YPG LP (10 815 000 en 2008) émises à titre de contrepartie partielle de l'acquisition de Trader Media Corp. (« TMC »), lesquelles sont incluses dans l'avoir des porteurs de parts puisqu'elles respectent les critères de l'abrégé CPN-151 du Comité sur les problèmes nouveaux, intitulé *Titres échangeables émis par des filiales de fiducies de revenu*.

² Comprend 8 455 650 parts restreintes (4 497 126 en 2008) émises en vertu du régime de parts restreintes.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 28 mars 2008, le Fonds a reçu l'approbation de la Bourse de Toronto (la « TSX ») quant à son avis d'intention de procéder à une offre de rachat de ses parts dans le cours normal des activités par l'intermédiaire de la TSX, du 2 avril 2008 au 1^{er} avril 2009, conformément aux règles applicables de la TSX. Le 1^{er} avril 2009, l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant les parts du Fonds est venue à échéance et n'a pas été renouvelée.

Dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, le Fonds pouvait racheter aux fins d'annulation jusqu'à 25 millions de ses parts en circulation. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2009, le Fonds a racheté 267 300 de ses parts aux fins d'annulation (15 470 200 en 2008), pour une contrepartie en espèces totale de 1,9 M\$ (133,6 M\$ en 2008), y compris les frais de courtage. Ces parts ont été achetées au prix moyen de 7,20 \$ la part (8,63 \$ en 2008). La valeur comptable moyenne de ces parts s'établissait à 11,86 \$ la part. L'écart entre le prix d'achat et la valeur comptable des parts, chiffré à 1,2 M\$ (49,9 M\$ en 2008), a été crédité au surplus d'apport. Un montant de 11,5 M\$, représentant 1 789 600 parts rachetées pendant les trois derniers jours de décembre 2008, a été réglé en janvier 2009.

Achat de parts

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2009, 5 000 000 de parts échangeables de YPG LP émises à titre de contrepartie partielle de l'acquisition de TMC ont été achetées et annulées par le Fonds pour une contrepartie en espèces totale de 27,5 M\$. Les parts échangeables de YPG LP étaient incluses dans l'avoir des porteurs de parts. La valeur comptable de ces parts s'établissait à 15,85 \$ la part. L'écart entre le prix d'achat et la valeur comptable des parts, chiffré à 51,7 M\$, a été crédité au surplus d'apport.

Exercice des options

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2009, les détenteurs d'options ont exercé 10 926 options (582 688 en 2008) à un prix d'exercice de 3,92 \$ l'option pour une contrepartie en espèces de 43 000 \$ (2,3 M\$ en 2008). Ces options ont été exercées et échangées contre 10 926 actions de Yellow Média inc. (582 688 en 2008), lesquelles ont été automatiquement échangées contre 10 926 parts (582 688 en 2008) du Fonds, conformément à la convention de liquidité pour les détenteurs d'options, d'une valeur moyenne attribuée d'environ 3,92 \$ l'action (11,02 \$ en 2008) et qui, à leur tour, ont été échangées contre des parts de YPG LP. Cette opération a donné lieu à une augmentation de néant (4,1 M\$ en 2008) de l'écart d'acquisition.

16. Distributions aux porteurs de parts

La politique de distribution du Fonds consiste à distribuer ses liquidités disponibles en tenant compte du rendement réel et prévu de ses activités, des montants pour assurer le service de la dette, des dépenses en immobilisations au titre de l'investissement de maintien, des impôts et d'autres éléments que nous estimons prudent de prendre en compte.

Les distributions en espèces sont payables mensuellement aux porteurs de parts et aux porteurs de parts échangeables inscrits le dernier jour ouvrable de chaque mois et payées le quinzième jour du mois suivant.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2009, le Fonds a déclaré des distributions totales aux porteurs de parts et aux porteurs de parts échangeables de 471,9 M\$ (599,9 M\$ en 2008), ou de 0,9233 \$ la part (1,1467 \$ la part en 2008).

17. Cumul des autres éléments du résultat étendu

Le cumul des autres éléments du résultat étendu se compose des éléments suivants :

	31 décembre 2009
Gain net sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, déduction faite des impôts ¹	729 \$
Pertes non réalisées à la conversion des états financiers des établissements étrangers autonomes et des placements à l'étranger	(3 881)
Gain non réalisé sur le placement disponible à la vente	418
Solde au 31 décembre 2009	(2 734) \$

	31 décembre 2008
Pertes nettes sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, déduction faite des impôts sur les bénéfices ¹	(2 929) \$
Gains non réalisés à la conversion des états financiers des établissements étrangers autonomes	12 060
Solde au 31 décembre 2008	9 131 \$

¹ Les gains et les pertes sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie au cours de périodes antérieures seront transférés au bénéfice net sur la durée de la dette sous-jacente, laquelle arrivera à échéance en janvier 2010, en mai 2011, en février 2016 et en février 2036.

18. Bénéfice par part

Le tableau suivant présente le bénéfice net et le nombre moyen pondéré de parts en circulation utilisé dans le calcul du bénéfice de base par part et du nombre moyen pondéré de parts en circulation utilisé dans le calcul du bénéfice dilué par part :

	Pour les exercices terminés les 31 décembre	
	2009	2008
Nombre moyen pondéré de parts en circulation utilisé dans le calcul du bénéfice de base par part	510 658 375	523 444 129
Effet dilutif des options	392 433	571 432
Effet dilutif des parts restreintes ¹	6 602 795	4 014 311
Effet dilutif des actions privilégiées de série 1	57 253 961	32 505 350
Effet dilutif des actions privilégiées de série 2	37 479 655	21 670 233
Effet dilutif des débiteures échangeables	–	32 505 350
Nombre moyen pondéré de parts en circulation utilisé dans le calcul du bénéfice dilué par part	612 387 219	614 710 805

¹ Assujetties à des conditions particulières liées au versement de dividendes.

Bénéfice par part

	Pour les exercices terminés les 31 décembre	
	2009	2008
Bénéfice net	204 255 \$	509 227 \$
Incidence de la conversion présumée des débiteures échangeables, déduction faite de l'impôt applicable	–	15 465
Incidence de la conversion présumée des actions privilégiées de série 1, déduction faite de l'impôt applicable	12 548	12 625
Incidence de la conversion présumée des actions privilégiées de série 2, déduction faite de l'impôt applicable	6 166	9 416
Bénéfice net ajusté au titre de l'effet dilutif	222 969 \$	546 733 \$

Les parts échangeables de YPG LP émises à titre de contrepartie partielle de l'acquisition de TMC décrites ci-dessus sont comprises dans le nombre de parts au titre du bénéfice de base et dilué par part.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, le calcul du bénéfice dilué par part ne tenait pas compte de l'effet dilutif potentiel des débentures échangeables, puisqu'elles ont eu un effet antidilutif.

19. Régimes de rémunération à base d'actions

Les régimes de rémunération à base d'actions du Fonds comprennent un régime de parts restreintes ainsi qu'un régime d'options sur actions.

Régime de parts restreintes

Le 30 août 2004, YPG LP a établi, par l'intermédiaire de son associé commandité YPG GP, le régime de parts restreintes de GPJ Cie (le « Régime ») pour favoriser la détention de parts, améliorer la capacité de GPJ Cie d'attirer, de motiver et de retenir le personnel clé, récompenser les participants pour un rendement exceptionnel et la croissance des distributions en espèces du Fonds qui y est associée, et concilier les intérêts des participants et des porteurs de parts du Fonds.

En vertu du Régime, YPG GP, à titre d'associé commandité de YPG LP, peut attribuer aux administrateurs et aux employés admissibles une rémunération incitative correspondant à un montant fixe en espèces ou à un nombre fixe de parts; cette rémunération incitative est utilisée par le dépositaire du plan pour acquérir des parts du Fonds de revenu Pages Jaunes sur le marché libre de la Bourse de Toronto (les « parts restreintes »). Les droits d'acquisition de ces parts restreintes attribuées sont tributaires d'un critère de temps ou de rendement établi par YPG GP. Les droits d'acquisition des parts restreintes liées au critère de temps ne prendront effet que 36 mois après la date de détermination du montant de rémunération incitative, tandis que les droits d'acquisition des parts restreintes liées au critère de rendement ne prendront effet que 36 mois après, soit la date de détermination du montant de rémunération incitative, soit la date à laquelle le Conseil aura confirmé l'atteinte des cibles de rendement visées, selon la dernière des éventualités à survenir. Le Conseil déterminera, au plus tard le 31 octobre de l'exercice suivant la fin de la période d'évaluation du rendement, si la condition d'acquisition des droits liée au rendement a été remplie. Si la condition d'acquisition des droits liée au rendement n'a pas été remplie, les parts qui y sont associées sont confisquées et s'annulent automatiquement.

Les distributions en espèces attribuées aux employés et aux administrateurs à l'égard de toutes les parts restreintes sont réinvesties dans des parts restreintes additionnelles et les droits deviennent acquis selon les modalités de l'attribution en vertu de laquelle les parts restreintes sont payées. Les distributions en espèces attribuées aux administrateurs indépendants à l'égard de toutes les parts restreintes ne sont pas réinvesties dans des parts restreintes additionnelles et sont versées conformément aux modalités de l'attribution en vertu de laquelle les parts restreintes sont payées. À moins que le participant ne donne des directives différentes, le dépositaire du plan doit, à l'acquisition des droits des parts restreintes, vendre les parts restreintes du participant sur le marché libre de la Bourse de Toronto et remettre au participant le produit net de la vente, après déduction des impôts connexes et d'autres frais s'y rapportant.

Au licenciement motivé ou à la démission d'un participant, toutes les parts restreintes non acquises sont confisquées et s'annulent. Au départ à la retraite, à la cessation d'emploi, au décès ou à la déclaration d'invalidité de longue durée d'un participant, l'acquisition des parts restreintes liées au critère de temps est déterminée au prorata du cycle de rendement complété et de la période de 36 mois. Toutes les parts restreintes liées au rendement non acquises à la date du départ à la retraite, de la cessation d'emploi, du décès ou de la déclaration d'invalidité à long terme du participant sont confisquées et s'annulent à cette date.

Les parts restreintes sont assorties de clauses prévoyant l'accélération de l'acquisition des droits dans certains cas.

Avant le 1^{er} janvier 2006 (attributions avant 2006) et après 2008, les employés qui recevaient des parts en vertu du Régime se voyaient attribuer, en proportions égales, des parts liées à des critères de temps et de rendement. Au cours des exercices 2006 à 2008, YPG LP a attribué à des employés clés des parts restreintes dont les droits sont acquis en fonction du rendement entre 2009 et 2011. Le Fonds a également attribué des parts restreintes à des administrateurs indépendants de YPG GP, l'associé commandité de YPG LP, lesquelles sont liées à des critères de temps uniquement.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2009, 2 775 913 parts restreintes ont été attribuées (998 841 en 2008) pour un montant de 16,9 M\$ (11,3 M\$ en 2008), à une valeur de marché moyenne de 6,09 \$ (11,35 \$ en 2008). En ce qui concerne les attributions octroyées à des employés clés de 2006 à 2008, le nombre de parts restreintes dont les droits sont acquis pourrait potentiellement atteindre le double du nombre actuel de parts restreintes attribuées si le rendement réel atteint le niveau maximal déterminé dans les objectifs. Quant aux attributions de 2009 aux employés clés, le nombre de parts restreintes liées au rendement dont les droits sont acquis pourrait potentiellement atteindre deux fois et demie le nombre réel de parts restreintes liées au rendement attribuées. Par conséquent, un montant de 24,1 M\$ (19,8 M\$ en 2008) a servi à l'acquisition de 3 849 791 parts restreintes (1 742 404 en 2008) du Fonds sur le marché libre de la Bourse de Toronto. Ces parts seront détenues en mains tierces afin d'offrir un versement maximal de 250 %, sous réserve d'un ajustement au moment de l'acquisition des droits. De plus, un montant de 5,7 M\$ (4,3 M\$ en 2008) a été réinvesti dans l'acquisition de 1 008 595 parts restreintes (471 223 en 2008) à même le produit des distributions sur les parts restreintes détenues en mains tierces. Ces parts comprennent les 479 001 parts restreintes (230 725 en 2008) liées aux modalités relatives au paiement potentiel du montant maximal.

Le tableau qui suit présente un sommaire de l'information relative aux attributions :

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009		
	Nombre de parts restreintes	
	Attributions de 2007 à 2009	
En cours au début	2 221 443	
Attribuées	2 775 913	
Droits acquis	(508 082)	
Annulées	(460 200)	
Distributions en espèces réinvesties	529 594	
En cours à la fin	4 558 668	
Moyenne pondérée de la durée de vie résiduelle	1,96 année	

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008		
	Nombre de parts restreintes	
	Attributions avant 2006	Attributions de 2006 à 2008
En cours au début	69 915	1 167 613
Attribuées	–	998 841
Droits acquis	(68 163)	(16 168)
Annulées	(2 271)	(168 822)
Distributions en espèces réinvesties	519	239 979
En cours à la fin	–	2 221 443
Moyenne pondérée de la durée de vie résiduelle	1,63 année	

Au 31 décembre 2009, 166 689 parts restreintes n'avaient pas été attribuées à un salarié en particulier (227 652 en 2008) et 3 730 293 parts restreintes (2 048 031 en 2008) étaient liées aux modalités relatives au paiement potentiel du montant maximal. Une charge de rémunération totale de 1,9 M\$ (8,8 M\$ en 2008) pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 a été comptabilisée dans l'état consolidé des résultats.

Options sur actions

Salariés participants

Avant la création du Fonds, des options ont été consenties à certains employés, leur permettant d'acheter des actions ordinaires de Yellow Média inc. Les employés qui participent à un régime d'actions se sont vu attribuer des options, en proportion égale selon les critères d'acquisition en fonction d'une période de temps ou en fonction du rendement. Les employés qui ne participaient pas au régime d'actions se sont vu octroyer seulement des options fondées sur le rendement. Les options fondées sur une période de temps pouvaient être exercées à raison de 20 % à 33 1/3 % par année à l'anniversaire de la date d'attribution, pendant les trois à cinq années suivant la date d'attribution. Les options fondées sur le rendement pouvaient être exercées à raison de 20 % par année à l'anniversaire de la date d'attribution de chacune des cinq années suivant la date d'attribution dans la mesure où GPJ Cie a atteint des cibles de rendement précises. Au 31 décembre 2007, GPJ Cie avait atteint les cibles de rendement fixées au moment de la mise en place du régime d'options sur actions et toutes les options fondées sur le rendement ont pu être entièrement exercées en 2008.

Le tableau qui suit présente un sommaire de l'information relative au régime d'options sur actions :

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009		
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré par option
En cours au début	394 912	3,92 \$
Exercées	(10 926)	3,92
En cours à la fin	383 986	3,92 \$
Pouvant être exercées à la fin	383 986	3,92 \$

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008		
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré par option
En cours au début	977 600	3,92 \$
Exercées	(582 688)	3,92
En cours à la fin	394 912	3,92 \$
Pouvant être exercées à la fin	394 912	3,92 \$

Le tableau qui suit présente un sommaire de l'information relative au régime d'options sur actions au 31 décembre 2009 :

Options en cours et pouvant être exercées				
Prix d'exercice par option	Nombre d'options	Moyenne pondérée de la durée de vie résiduelle	Moyenne pondérée du prix d'exercice	Nombre d'options
3,92 \$	383 986	2,54 années	3,92 \$	383 986

Aucune option n'a été attribuée à des salariés ni à des non-salariés depuis la création du Fonds.

20. Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie

Variation de l'actif et du passif d'exploitation :

	Pour les exercices terminés les 31 décembre	
	2009	2008
Débiteurs	33 908 \$	(19 473) \$
Charges payées d'avance	5 100	(2 359)
Frais de publication reportés et autres actifs	12 226	(15 374)
Créditeurs et charges à payer	8 342	(19 528)
Produits reportés	262	2 800
	59 838 \$	(53 934) \$

Renseignements supplémentaires :

	Pour les exercices terminés les 31 décembre	
	2009	2008
Intérêts payés	142 437 \$	136 415 \$
Dividendes versés sur les actions privilégiées de séries 1 et 2	22 434 \$	22 750 \$
Impôts sur les bénéfices et sur le capital payés	10 551 \$	23 306 \$
Acquisitions d'immobilisations en vertu de contrats de location-acquisition	1 891 \$	773 \$
Ajouts aux immobilisations inclus dans les créditeurs et charges à payer	6 183 \$	6 459 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de ce qui suit :

	Aux 31 décembre	
	2009	2008
Trésorerie	36 170 \$	10 254 \$
Placements à court terme	–	14 800
	36 170 \$	25 054 \$

21. Engagements et éventualités

a) Au 31 décembre 2009, le Fonds avait des engagements en vertu de divers contrats de location pour des locaux et du matériel et des obligations d'achat en vertu d'ententes de distribution à long terme aux termes desquels le total des paiements ainsi que ceux à verser au cours des cinq prochaines années et par la suite s'établissent comme suit :

2010	45 245 \$
2011	22 319
2012	21 685
2013	20 530
2014	20 261
Par la suite	63 740
	193 780 \$

Certains contrats de location prévoient des avantages incitatifs pour des améliorations locatives. Ces avantages incitatifs sont comptabilisés dans les crédits reportés et totalisent 23,5 M\$. Ces avantages incitatifs sont portés en réduction de la dépense de loyer selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail.

b) Le Fonds a quatre conventions de services de facturation et de recouvrement. La date d'échéance de la convention de services de facturation et de recouvrement conclue avec Bell Canada (« Bell ») est le 31 décembre 2014, mais deux périodes de renouvellement automatique de un an successives sont prévues, à moins d'avis contraire préalable du Fonds. La convention avec TELUS Communications Inc. (« TELUS ») comprend des périodes de renouvellement automatique successives de un an. La convention avec MTS Allstream Inc. vient à échéance le 2 octobre 2016, mais deux périodes de renouvellement automatique de dix ans sont prévues, jusqu'à un maximum de trente ans. La convention conclue avec Bell Aliant Communications régionales, société en commandite (« Bell Aliant ») vient à échéance le 30 avril 2017, mais deux périodes de renouvellement automatique de dix ans sont prévues.

En vertu de conventions de publication conclues avec Bell, TELUS, MTS Allstream Inc. et Bell Aliant, GPJ Cie produit des annuaires téléphoniques d'inscriptions alphabétiques pour chacune de ces sociétés afin de leur permettre de respecter leurs obligations en matière de réglementation.

GPJ Cie a également conclu plusieurs autres conventions avec Bell, TELUS, MTS Allstream Inc. et Bell Aliant, concernant l'utilisation de renseignements tirés des inscriptions et des marques de commerce pour la publication d'annuaires. Si GPJ Cie manque de façon importante à ses obligations en vertu des conventions de publication susmentionnées et que, par conséquent, ces dernières sont résiliées conformément à leurs modalités, ces autres conventions conclues avec Bell, TELUS, MTS Allstream Inc. et Bell Aliant pourront également être résiliées.

c) Le Fonds a conclu des ententes d'impression d'annuaires avec ses imprimeurs visant l'impression, la reliure et la livraison d'annuaires alphabétiques, classés et combinés ainsi que d'autres publications. Le Fonds a aussi conclu des ententes de distribution. Ces ententes prendront fin entre 2010 et 2020.

d) Le Fonds fait l'objet de diverses réclamations et poursuites qui ont été engagées contre lui dans le cours normal des activités. Des provisions au titre de certaines de ces réclamations sont prévues et incluses dans les créditeurs et charges à payer selon la meilleure estimation de la direction quant à leur issue éventuelle. La direction ne s'attend pas à ce que le règlement de ces questions en attente ou en cours ait une incidence négative importante sur la situation financière, sur les résultats d'exploitation ni sur les flux de trésorerie du Fonds.

22. Frais financiers, montant net

Les principales composantes des frais financiers du Fonds s'établissent comme suit :

	Pour les exercices terminés les 31 décembre	
	2009	2008
Intérêts sur les billets à moyen terme	107 992 \$	107 501 \$
Intérêts sur les facilités de crédit	8 589	4 281
Intérêts sur les débetures échangeables, déduction faite de l'accroissement de valeur	15 983	16 500
Intérêts sur le papier commercial	5 664	3 969
Commission d'engagement et autres frais financiers, montant net	3 665	1 948
Autres (crédits) charges lié(e)s aux instruments financiers dérivés	2 707	(200)
Gain à l'achat d'actions de séries 1 et 2, de billets à moyen terme et de débetures échangeables, montant net	(42 763)	–
Amortissement des frais de financement reportés	8 164	7 186
Radiation de frais de financement reportés	1 115	–
Accroissement de valeur lié aux débetures échangeables	2 444	2 377
Accroissement de valeur des actions de série 2	(128)	(124)
Perte (gain) de change	1 168	(1 177)
	114 600 \$	142 261 \$

23. Frais de restructuration et charges spéciales

Dans le cadre de l'acquisition d'ADS, de Trader, de MTS Media (« MTS »), d'Aliant et de YPG (États-Unis), le Fonds a comptabilisé des provisions de 25,8 M\$, de 38,7 M\$, de 8,3 M\$, de 0,9 M\$ et de 6,5 M\$ US (6,9 M\$ CA), respectivement, au titre des frais de restructuration et des charges spéciales. Le Fonds a adopté des plans officiels visant à intégrer et à restructurer les entreprises acquises. Par conséquent, le Fonds a constitué des provisions à l'égard de la cessation d'emploi prévue de certains employés des entreprises acquises qui exerçaient des fonctions déjà remplies au sein de sa structure actuelle ainsi qu'à l'égard d'autres mesures de restructuration des activités des entreprises acquises. Les autres charges spéciales sont constituées essentiellement des coûts liés à la résiliation de baux ou de contrats particuliers auxquels le Fonds a l'intention d'apporter des modifications ou de mettre fin, ainsi que des coûts liés à la mise hors service des plateformes technologiques existantes à la suite de l'intégration des activités de l'entreprise acquise. Les passifs liés à ces coûts ont initialement été pris en compte dans le montant net des actifs identifiables acquis sous-jacents. Au cours du quatrième trimestre de 2008, le Fonds a comptabilisé des charges d'un montant de 36,2 M\$ liées à une réorganisation interne, à une réduction de l'effectif, à la résiliation de certains engagements contractuels, à l'accélération des changements apportés au processus d'affaires dans les centres d'appels, à la cessation de publications dont le rendement n'était pas satisfaisant, à la fermeture de certains centres de marketing ainsi qu'à d'autres éléments. Des coûts radiés totalisant 3,6 M\$ sont inclus dans ces frais de restructuration et charges spéciales de 36,2 M\$.

Au cours de l'exercice, le Fonds a comptabilisé des frais de restructuration et des charges spéciales supplémentaires de 40,3 M\$ liées à une réorganisation interne, à une réduction de l'effectif et à la résiliation de certains engagements contractuels. Les radiations d'améliorations locatives reportées, de frais de publication reportés, d'immobilisations corporelles en vertu de contrats de location-acquisition et d'autres montants, chiffrées à 3,3 M\$, sont incluses dans les frais de restructuration et charges spéciales.

Le tableau suivant présente les provisions liées aux activités de restructuration et aux charges spéciales :

	Frais de restructuration	Autres charges spéciales	Total
Solde au 31 décembre 2007	5 281 \$	9 837 \$	15 118 \$
Provision liée à la restructuration	27 098	9 127	36 225
Provision liée à l'acquisition de YPG (États-Unis)	5 496	1 374	6 870
Fonds utilisés en 2008 :			
Trésorerie	(6 621)	(6 915)	(13 536)
Radiation	–	(3 618)	(3 618)
Solde au 31 décembre 2008	31 254	9 805	41 059
Provision liée aux activités pour 2009	9 574	30 742	40 316
Fonds utilisés en 2009 :			
Trésorerie	(24 777)	(12 475)	(37 252)
Radiation	–	(3 261)	(3 261)
Solde au 31 décembre 2009	16 051 \$	24 811 \$	40 862 \$

24. Gestion des risques financiers

Risque de crédit

Le risque de crédit découle principalement de l'incapacité éventuelle d'un client ou d'une contrepartie à un instrument financier de satisfaire à ses obligations contractuelles. Le Fonds est exposé au risque de crédit relativement à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux débiteurs et aux instruments financiers dérivés. La valeur comptable des actifs financiers constitue l'exposition maximale du Fonds.

Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie peut être réduit de façon importante si ces actifs financiers sont confiés à des contreparties solvables. La situation des contreparties est examinée de façon continue pour évaluer tout changement.

L'octroi de crédit à des clients par le Fonds nécessite passablement de jugement. Le Fonds a mis en place des contrôles internes visant à atténuer le risque de crédit, y compris une politique de crédit officielle gérée par son service du crédit. Les nouveaux clients, les clients qui augmentent leurs dépenses liées à la publicité selon un certain niveau et les clients qui ne respectent pas les conditions de paiement sont soumis à un processus particulier d'examen et d'approbation.

La direction du Fonds est d'avis que son exposition à une concentration du crédit relatif aux débiteurs est limitée en raison de sa clientèle diversifiée et nombreuse, dont les activités sont réparties dans plusieurs secteurs et régions. Aucun client ne représente à lui seul 1 % ou plus des produits, et aucun débiteur associé à un client donné ou à un agent de commercialisation agréé n'excède 5 % du solde total des débiteurs à aucun moment au cours de la période.

Bell, TELUS, MTS Allstream Inc. et Bell Aliant fournissent au Fonds des services de recouvrement auprès des clients relativement aux annonceurs qui sont aussi leurs clients. À ce titre, les clients leur versent des sommes pour le compte du Fonds. Le Fonds assume le risque lié au recouvrement final de ces créances.

La provision pour créances douteuses et les débiteurs échus sont examinés par la direction à chaque date du bilan. Le Fonds met alors à jour son estimation de la provision pour créances douteuses en fonction de l'évaluation de la recouvrabilité des soldes des comptes de chaque client, en tenant compte de l'historique de recouvrement des débiteurs échus antérieurs. Les débiteurs sont radiés lorsqu'ils sont considérés comme non recouvrables.

Compte tenu de leur échéance respective, le classement par échéance des débiteurs était le suivant au 31 décembre 2009 :

À court terme	133 867 \$
En souffrance depuis moins de 180 jours	62 867
En souffrance depuis plus de 180 jours	18 622
Débiteurs	215 356 \$

Les débiteurs du Fonds sont montrés après déduction d'une provision de 45,8 M\$ au 31 décembre 2009. Les variations de la provision pour créances douteuses sont les suivantes :

	31 décembre 2009
Solde au début	40 449 \$
Créances douteuses, déduction faite des recouvrements	45 496
Radiations	(40 169)
Solde à la fin	45 776 \$

	31 décembre 2008
Solde au début	35 848 \$
Créances douteuses, déduction faite des recouvrements	30 714
Radiations	(26 113)
Solde à la fin	40 449 \$

En outre, le Fonds est exposé à un risque de crédit si l'une des contreparties à ses instruments financiers dérivés ne s'acquitte pas de ses obligations. Il prévoit toutefois qu'elles s'en acquitteront puisqu'elles sont des institutions financières bien établies bénéficiant d'excellentes cotes de solvabilité.

Risque de taux d'intérêt

Le Fonds est exposé au risque de taux d'intérêt en raison de ses obligations financières à taux d'intérêt variable. Les taux d'intérêt sur la facilité bancaire, les émissions de papier commercial ainsi que la trésorerie et les placements à court terme de Yellow Média inc. se fondent généralement sur le taux des acceptations bancaires canadiennes. Au 31 décembre 2009, un montant net de 32,2 M\$, incluant l'incidence des instruments financiers dérivés décrits ci-dessous, était exposé aux fluctuations des taux à court terme. Selon cette exposition au risque au 31 décembre 2009, une augmentation ou une diminution présumée de 0,5 point de pourcentage du taux des acceptations bancaires aurait une incidence négative de 0,1 M\$ sur le bénéfice net, tandis qu'une diminution présumée de 0,5 point de pourcentage aurait une incidence équivalente contraire. Le Fonds est également exposé aux fluctuations des taux d'intérêt à long terme liés au refinancement des dettes à leur échéance. Le taux d'intérêt sur les nouvelles émissions de titres d'emprunt à long terme sera établi selon le taux en vigueur au moment du refinancement et dépendra également de la teneur des nouveaux titres d'emprunt émis. Le Fonds gère le risque de taux d'intérêt au moyen d'un calendrier équilibré des échéances des titres d'emprunt et d'une combinaison d'obligations à taux d'intérêt fixes et variables et il utilise des dérivés de taux d'intérêt s'il y a lieu afin de couvrir le risque de taux d'intérêt.

Le Fonds a recours à des contrats dérivés pour gérer la combinaison de taux d'intérêt fixes et variables sur la dette à long terme et pour gérer le risque de taux d'intérêt dans les émissions prévues de titres de créance.

Le 8 avril 2008, le Fonds a mis fin à deux swaps de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 75 M\$ chacun, totalisant 150 M\$, pour un produit brut de 3,2 M\$ équivalant à la valeur comptable de ces instruments financiers dérivés à cette date. Ces swaps de taux d'intérêt avaient été conclus initialement en février 2006 afin de convertir les taux d'intérêt fixes des billets à moyen terme de série 6 en taux d'intérêt variables. Le produit brut de 3,2 M\$ a été reporté et sera amorti sur la durée de la dette sous-jacente.

En octobre 2008, le Fonds a conclu des opérations visant des contrats à terme de gré à gré sur obligations qui totalisaient 100 M\$ dans le but de bloquer de facto le taux de cinq ans du gouvernement du Canada sur une tranche du refinancement à long terme prévu. Ces contrats sont arrivés à échéance en décembre 2008 et portaient intérêt à des taux variant de 2,73 % à 2,77 %. En décembre 2008, le Fonds a mis fin à ces contrats à terme de gré à gré sur obligations, ce qui a entraîné une perte de 2,7 M\$. La perte a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat étendu et sera portée au bénéfice net sur la durée de la dette sous-jacente, laquelle arrivera à échéance en mai 2011.

En octobre 2008, le Fonds a conclu des swaps sur taux d'intérêt variable-fixe afin de fixer le taux sur sa dette à taux variable au taux des acceptations bancaires canadiennes. Le Fonds devait payer un taux d'intérêt fixe de 2,25 % et recevra un taux variable correspondant au taux des acceptations bancaires sur un montant de 150 M\$ entre le 3 novembre 2008 et le 3 mai 2009, montant qui passera à 300 M\$ du 3 mai 2009 jusqu'au 5 janvier 2010.

Les swaps de taux d'intérêt sont constitués de deux tranches :

- la première tranche est un swap de taux d'intérêt de 50 M\$ qui est passé à 100 M\$ le 3 mai 2009;
- la deuxième tranche est un swap de taux d'intérêt de 100 M\$ qui est passé à 200 M\$ le 3 mai 2009.

Le Fonds a mis fin à la comptabilité de couverture sur la première tranche le 1^{er} juin 2009 et sur la deuxième tranche le 19 juin 2009. Toutes les pertes cumulées sur les swaps de taux d'intérêt continuent d'être comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat étendu et seront reclassées dans le résultat net pendant la durée des swaps de taux d'intérêt, qui viendront à échéance le 5 janvier 2010. Comme le Fonds continue de détenir ces swaps, la différence entre leur juste valeur à la date de cessation de la comptabilité de couverture et leur juste valeur à la date du bilan est constatée dans les résultats.

En février 2009, le Fonds a conclu des swaps de taux d'intérêt variable-fixe afin de fixer le taux sur sa dette à taux variable au taux des acceptations bancaires canadiennes. Le Fonds devait payer un taux d'intérêt fixe variant entre 0,73 % et 0,74 % et recevoir un taux variable correspondant au taux des acceptations bancaires sur un montant de 200 M\$ entre le 21 avril 2009 et le 21 décembre 2009. Le 22 juillet 2009, le Fonds a mis fin à ces swaps de taux d'intérêt et a affiché une perte de 0,3 M\$. Toutes les pertes cumulées sur les swaps de taux d'intérêt ont continué d'être comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat étendu et ont été reclassées dans le résultat net sur la durée des swaps de taux d'intérêt, qui sont venus à échéance le 21 décembre 2009.

En août 2009, le Fonds a aussi conclu trois swaps de taux d'intérêt totalisant 130 M\$ pour couvrir les billets à moyen terme de série 9. Le Fonds reçoit des intérêts au taux de 6,5 % sur ces swaps et paie un taux d'intérêt variable correspondant au taux des acceptations bancaires sur trois mois majoré d'un écart de 4,3 %. Les swaps viennent à échéance le 10 juillet 2013, en même temps que la dette sous-jacente. Au 31 décembre 2009, ces swaps de taux d'intérêt respectaient les critères de la comptabilité de couverture.

Risque de change

Le Fonds exerce des activités aux États-Unis, et il est exposé au risque de change lié à diverses opérations libellées en devises. Le risque de change sur opérations découle principalement d'opérations commerciales futures libellées en devises dans une monnaie qui n'est pas la monnaie de fonctionnement de l'unité d'exploitation du Fonds prenant part à l'opération. Le Fonds est exposé aux fluctuations du dollar américain, mais l'incidence d'une augmentation ou d'une diminution de un point du taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain sur le bénéfice net et les autres éléments du résultat étendu exposés aux fluctuations du dollar américain est négligeable.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est défini comme l'exposition du Fonds au risque qu'il soit incapable de satisfaire à ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. Le Fonds gère le risque d'illiquidité par l'intermédiaire de la gestion de sa structure du capital et l'effet de levier financier décrit à la note 25, intitulée « Informations à fournir concernant le capital ».

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des passifs financiers et des montants en capital connexes :

	Paiements exigibles pour les périodes se terminant les 31 décembre			
	Total	De 1 an à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers non dérivés				
Dette à long terme ^{1,2}	2 313 894 \$	310 549 \$	652 500 \$	1 350 845 \$
Obligations en vertu de contrats de location-acquisition ²	9 027	6 689	2 326	12
Actions privilégiées de séries 1 et 2 ²	481 408	297 863	–	183 545
	2 804 329	615 101	654 826	1 534 402
Passifs financiers dérivés				
Swaps de taux d'intérêt				
Rentrées de fonds	(2 691)	(2 691)	–	–
Sorties de fonds	3 284	1 413	1 871	–
	593	(1 278)	1 871	–
Total	2 804 922 \$	613 823 \$	656 697 \$	1 534 402 \$

¹ Incluant les débetures échangeables

² Montant en capital

Le 31 décembre 2009, la trésorerie et les équivalents de trésorerie totalisaient 36,2 M\$. De plus, Yellow Média inc. pourrait émettre des billets supplémentaires pour un montant de 426 M\$ en vertu de son programme de papier commercial et avoir accès à un montant additionnel de 200 M\$ en vertu de ses facilités de crédit. Par contre, si aucun billet n'est émis en vertu du programme de papier commercial, Yellow Média inc. pourrait avoir accès au montant total de 626 M\$ disponible en vertu des facilités de crédit.

Juste valeur

La juste valeur représente le montant auquel un instrument financier pourrait être échangé entre deux parties agissant en toute liberté, selon les marchés actuels relatifs aux instruments comportant le même risque, la même valeur en capital et la même échéance. La juste valeur estimative est calculée en fonction de la valeur actuelle et d'autres techniques d'évaluation au moyen de taux reflétant ceux que le Fonds pourrait alors obtenir sur le marché pour des emprunts comportant des modalités et une échéance similaires.

La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs, des créditeurs, des charges à payer, des facilités de crédit et du papier commercial correspond environ à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur du placement classé comme disponible à la vente, des débiteurs échangeables et des actions privilégiées est évaluée en fonction des cours du marché à la date du bilan.

La juste valeur des billets à moyen terme et des instruments financiers dérivés est établie à l'aide des taux en vigueur sur le marché à la date du bilan fournis par les institutions financières pour des instruments financiers similaires.

Ces estimations dépendent dans une large mesure des hypothèses formulées, entre autres, à l'égard du montant et de l'échelonnement des flux de trésorerie estimatifs futurs ainsi que des taux d'actualisation, qui reflètent tous divers degrés de risque.

Le tableau suivant présente les valeurs comptables ainsi que les justes valeurs des autres instruments financiers :

	31 décembre 2009	
	Valeur comptable	Juste valeur
Autres actifs		
– placement disponible à la vente	646 \$	646 \$
Tranche à court terme de la dette à long terme	2 254 \$	2 254 \$
Dette à long terme	2 225 720 \$	2 199 289 \$
Débiteurs échangeables ¹	83 886 \$	86 767 \$
Actions privilégiées de séries 1 et 2	472 777 \$	431 281 \$
Instruments financiers dérivés		
– Option de rachat sur les actions privilégiées	2 612 \$	2 612 \$
– Swaps de taux d'intérêt – passif		
À court terme	76 \$	76 \$
À long terme	719 \$	719 \$

	31 décembre 2008	
	Valeur comptable	Juste valeur
Autres actifs		
– placement disponible à la vente	228 \$	228 \$
Tranche à court terme de la dette à long terme	3 807 \$	3 807 \$
Dette à long terme	2 420 049 \$	2 205 828 \$
Débiteures échangeables ¹	285 470 \$	249 479 \$
Actions privilégiées de séries 1 et 2	489 072 \$	318 000 \$
Instruments financiers dérivés		
– Option de rachat sur les actions privilégiées	4 500 \$	4 500 \$
– Swaps de taux d'intérêt	3 974 \$	3 974 \$

¹ La valeur comptable comprend la composante passif des débiteures échangeables.

Hiérarchie aux fins de l'évaluation de la juste valeur

Le tableau qui suit présente un sommaire des instruments financiers évalués à la juste valeur dans le bilan consolidé au 31 décembre 2009, classés selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur décrite à la note 1 :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actif ou passif financier				
Trésorerie	36 170 \$	– \$	– \$	36 170 \$
Placement disponible à la vente	646	–	–	646
Swaps de taux d'intérêt	–	795	–	795
Option de rachat sur les actions privilégiées	–	2 612	–	2 612
Total	36 816 \$	3 407 \$	– \$	40 223 \$

Le placement disponible à la vente du Fonds est constitué de titres de capitaux propres activement négociés et est comptabilisé à la juste valeur en fonction des cours du marché disponibles.

Les opérations sur dérivés du Fonds sont comptabilisées à la juste valeur et sont constituées de swaps de taux d'intérêt non spéculatifs servant à couvrir le risque lié aux taux d'intérêt. Ces dérivés sont évalués soit au moyen de modèles d'évaluation standards utilisés dans le secteur ou au moyen de modèles d'évaluation élaborés à l'interne. Lorsque cela est possible, ces modèles utilisent des données observables fondées sur le marché, y compris les courbes de rendement des taux d'intérêt, la volatilité de certains prix ou taux et les écarts de taux. Dans certains cas, aucune donnée observable fondée sur le marché n'est disponible; dans ces cas, les hypothèses utilisées pour déterminer la juste valeur sont fondées sur le jugement. À l'heure actuelle, le Fonds n'utilise pas de données non observables qui pourraient avoir une incidence importante sur l'évaluation de l'ensemble de la juste valeur.

Au début de l'exercice, les techniques d'évaluation utilisées par le Fonds ont été modifiées afin d'inclure les écarts entre les risques de crédit par suite de l'adoption de l'abrégi CPN-173, intitulé *Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers*. L'adoption de cet abrégi n'a pas eu d'incidence importante sur les justes valeurs établies.

25. Informations à fournir concernant le capital

Les objectifs du Fonds en matière de gestion du capital sont les suivants :

- garantir des liquidités suffisantes pour s'acquitter des obligations financières et satisfaire aux exigences en matière de placements;
- maintenir l'accès à du financement à faible coût;
- maintenir ou améliorer les cotes de solvabilité élevées;
- offrir des résultats stables aux investisseurs.

Le Fonds assure un suivi et gère activement sa structure du capital et y apporte des ajustements en fonction des objectifs susmentionnés par suite de changements qui touchent la conjoncture économique et en fonction des caractéristiques de risque des actifs sous-jacents.

Afin de mesurer son effet de levier financier, le Fonds a principalement recours au ratio de la dette nette sur le BAIIA ajusté pour les douze derniers mois¹. Le Fonds a aussi recours à d'autres mesures financières pour surveiller son effet de levier financier, notamment le ratio de la dette nette et des actions privilégiées sur le BAIIA ajusté pour les douze derniers mois¹, le ratio de couverture des charges fixes et le ratio de la dette nette sur la capitalisation.

Le capital du Fonds comprend la dette nette, ainsi que les actions privilégiées et l'avoir des porteurs de parts, répartis de la façon suivante :

	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Trésorerie et équivalents de trésorerie	36 170 \$	25 054 \$
Billets à moyen terme	2 044 947	2 051 370
Débiteures échangeables	83 886	285 470
Facilités de crédit	100 000	358 700
Papier commercial	74 000	–
Obligations en vertu de contrats de location-acquisition	9 027	13 786
Dette à long terme incluant la tranche à court terme	2 311 860	2 709 326
Dette nette (déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie)	2 275 690	2 684 272
Actions privilégiées de séries 1 et 2	472 777	489 072
Part des actionnaires sans contrôle ²	324 130	–
Avoir des porteurs de parts	5 224 740	5 561 492
Capitalisation totale	8 297 337 \$	8 734 836 \$
Dette nette sur la capitalisation totale	27,4 %	30,7 %

² Représente 8,3 millions et 5 millions d'actions privilégiées de séries 3 et 5 émises en septembre 2009 et en décembre 2009, respectivement (néant en 2008).

¹ Bénéfice d'exploitation avant amortissement, perte de valeur de l'écart d'acquisition, frais de restructuration et charges spéciales pour les douze derniers mois, compte non tenu de la comptabilisation selon la méthode de l'acquisition visant les acquisitions du secteur Annuaire (le « BAIIA ajusté pour les douze derniers mois »).

	Pour l'exercice terminé le	
	31 décembre 2009	31 décembre 2008
BAIIA ajusté pour les douze derniers mois ¹	898 355 \$	940 630 \$
Ratio de la dette nette sur le BAIIA ajusté pour les douze derniers mois ¹	2,5	2,9

¹ Bénéfice d'exploitation avant amortissement, perte de valeur de l'écart d'acquisition, frais de restructuration et charges spéciales pour les douze derniers mois, compte non tenu de la comptabilisation selon la méthode de l'acquisition visant les acquisitions du secteur Annuaire (le « BAIIA ajusté pour les douze derniers mois »).

26. Garanties

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds a conclu des conventions qui comprennent certaines caractéristiques correspondant à la définition de garantie en vertu de la recommandation de la note d'orientation concernant la comptabilité n° 14 de l'ICCA, intitulée *Informations à fournir sur les garanties*, et qui sont habituelles dans l'industrie.

Le Fonds a conclu des conventions qui comprennent des engagements d'indemnisation à l'intention de certains de ses fiduciaires et cadres supérieurs, qui visent à les indemniser des frais (y compris des frais juridiques), des jugements, des amendes et de tout montant réellement et raisonnablement engagé par eux relativement à toute poursuite en justice, à tout procès ou à toute instance judiciaire dont les fiduciaires et cadres supérieurs pourraient faire l'objet en raison de l'exécution de leur mandat, s'ils ont agi de façon honnête, de bonne foi et dans l'intérêt du Fonds. Le Fonds a souscrit une assurance responsabilité, dont il est le bénéficiaire, à l'intention des administrateurs et des cadres supérieurs. Au 31 décembre 2009, aucun montant n'avait été comptabilisé dans le bilan consolidé relativement à ces engagements d'indemnisation.

À la suite de l'acquisition d'Aliant, de LesPAC et de YPG (États-Unis), le Fonds a conclu des conventions en vertu desquelles il convient d'indemniser les vendeurs et de les dégager de toute responsabilité en ce qui a trait aux réclamations, obligations, coûts et charges découlant ou issus des facteurs suivants, ou afférents à ces facteurs : i) toute inexécution de la part du Fonds à l'égard du respect de ses obligations en vertu de ces conventions et ii) tout manquement à l'égard d'une déclaration figurant aux présentes. En outre, les conventions conclues par Trader et ses prédécesseurs avant l'acquisition comprennent des engagements d'indemnisation semblables à ceux décrits ci-dessus. Au 31 décembre 2009, aucun montant n'avait été comptabilisé dans le bilan consolidé relativement à ces engagements d'indemnisation.

La nature de ces garanties empêche le Fonds d'effectuer une estimation raisonnable du montant maximal éventuel qu'il pourrait devoir verser aux contreparties.

27. Information sectorielle

Les secteurs isolables du Fonds sont des unités d'exploitation stratégiques qui offrent des produits différents. La direction a établi que le Fonds exerce ses activités dans deux secteurs isolables : Annuaire et Médias verticaux. Le secteur Annuaire exerce des activités liées aux annuaires imprimés et en ligne ainsi qu'aux guides spécialisés. Le secteur Médias verticaux exerce des activités liées à des publications imprimées et à des sites Web segmentés par sujet ou par domaine d'intérêt. Les conventions comptables des secteurs sont les mêmes que celles utilisées dans les états financiers consolidés. Le Fonds ou le responsable principal de l'exploitation analyse le rendement de ses secteurs d'exploitation en fonction de leur bénéfice d'exploitation, lequel n'est pas une mesure du rendement reconnue par les PCGR. Cependant, la direction utilise cette mesure du rendement pour évaluer le rendement opérationnel de ses secteurs isolables.

Les tableaux suivants présentent un résumé des principales données financières par secteur :

	Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009		
	Annuaire ¹	Médias verticaux	Données consolidées
Produits	1 392 029 \$	247 855 \$	1 639 884 \$
Charges d'exploitation	570 125	176 321	746 446
Bénéfice d'exploitation avant amortissement, perte de valeur de l'écart d'acquisition, frais de restructuration et charges spéciales	821 904	71 534	893 438
Amortissement	109 846	32 568	142 414
Perte de valeur de l'écart d'acquisition	–	315 000	315 000
Frais de restructuration et charges spéciales	33 735	6 581	40 316
Bénéfice (perte) d'exploitation	678 323 \$	(282 615) \$	395 708 \$

	Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008		
	Annuaire ¹	Médias verticaux	Données consolidées
Produits	1 376 036 \$	320 677 \$	1 696 713 \$
Charges d'exploitation	551 528	212 479	764 007
Bénéfice d'exploitation avant amortissement, frais de restructuration et charges spéciales	824 508	108 198	932 706
Amortissement	157 376	28 689	186 065
Frais de restructuration et charges spéciales	24 068	12 157	36 225
Bénéfice d'exploitation	643 064 \$	67 352 \$	710 416 \$

¹ Les résultats des activités de YPG (États-Unis) sont compris dans le secteur Annuaire. Par conséquent, un montant de 37,2 M\$ (12,3 M\$ en 2008) au titre des produits est inclus dans l'exercice terminé le 31 décembre 2009; ces produits ont été générés aux États-Unis. L'attribution des produits aux pays est fondée sur la situation géographique du client.

	31 décembre 2009		
	Annuaire ¹	Médias verticaux ²	Données consolidées
Actifs incorporels	1 681 391 \$	327 108 \$	2 008 499 \$
Écart d'acquisition	5 678 328 \$	664 252 \$	6 342 580 \$
Total de l'actif	7 799 723 \$	1 141 883 \$	8 941 606 \$

	31 décembre 2008		
	Annuaire ¹	Médias verticaux ²	Données consolidées
Actifs incorporels	1 768 649 \$	333 817 \$	2 102 466 \$
Écart d'acquisition	5 685 280 \$	963 387 \$	6 648 667 \$
Total de l'actif	7 971 215 \$	1 395 004 \$	9 366 219 \$

¹ Au 31 décembre 2009, le secteur Annuaire comprend également un écart d'acquisition de 56 M\$ (63 M\$ au 31 décembre 2008) et des immobilisations de 86,2 M\$ (125,2 M\$ au 31 décembre 2008) liés aux activités de YPG (États-Unis). Le montant de 2,4 M\$ lié à la récente acquisition d'un placement comptabilisé à la valeur de consolidation (néant en 2008) est inclus dans le total de l'actif du secteur Annuaire.

² Le placement de 32,6 M\$ (néant en 2008) dans Dealer.com est inclus dans le total de l'actif du secteur Médias verticaux.

	Pour les exercices terminés les 31 décembre	
	2009	2008
Acquisitions d'immobilisations corporelles¹		
Annuaire	32 767 \$	25 732 \$
Médias verticaux	13 276 \$	17 456 \$
Acquisitions d'actifs incorporels		
Annuaire	246 \$	100 \$
Médias verticaux	– \$	– \$

¹ Ces montants représentent les dépenses globales liées aux acquisitions d'immobilisations, payées ou non. Les acquisitions comprennent les logiciels développés à l'interne, qui seront reclassés dans les actifs incorporels lorsqu'ils seront prêts à être utilisés.

28. Chiffres correspondants

Certains chiffres des exercices précédents ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à la présentation des états financiers de l'exercice considéré.

29. Événements postérieurs

Financement

Le 15 janvier 2010, le Fonds a racheté tous ses billets à moyen terme de série 6 à 4,65 % en circulation venant à échéance le 28 février 2011, lesquels totalisaient 150 M\$. Le Fonds a financé cet achat au moyen de montants tirés du programme de papier commercial. Le Fonds a racheté les billets à moyen terme de série 6 à un prix de rachat de 1 041,681 \$ par tranche de capital de 1 000 \$, conformément aux modalités des billets de série 6 et aux dispositions de l'acte de fiducie daté du 21 avril 2004.

Acquisition

Le 5 janvier 2010, Trader a acquis une participation supplémentaire de 10 % dans Dealer.com pour 20 M\$ US, portant à environ 30 % sa participation totale. Le financement de l'acquisition a été effectué au moyen de prélèvements sur les facilités de crédit existantes et des fonds en caisse. Cette augmentation de la participation n'a pas été comptabilisée dans les présents états financiers.